



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 10 novembre 2008

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2008.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission des finances relatif au budget 2009.
 - 4.2 Rapport du groupe de travail pour la révision du règlement du Conseil municipal.
 - 4.3 Rapport de la Commission des finances concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.-- destiné à subventionner la construction de canalisations pour les eaux usées du village de Racovita – Commune de Mioveni - Roumanie.
 - 4.4 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant une demande de dérogation pour la construction d'un habitat groupé au chemin des Coudriers 45, 45A, 45B, 45C – parcelle n° 59 – feuille 2 du Grand-Saconnex – DD 102062.
 - 4.5 Rapport de la Commission d'urbanisme relatif au PLQ N° 29507 - chemin A.Vilbert/l'Ancienne-Route.
 - 4.6 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant le projet de modification des limites de zones n° 29650-27-228-309.530.534 – Jardin des Nations.
5. Projets de délibérations
 - 5.1 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2009.
 - 5.2 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2009.
 - 5.3 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2009, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.
 - 5.4 Proposition relative à la constitution de servitudes au profit des Services industriels de Genève, sur la parcelle n° 1678, feuille 5, sis rue Sonnex au Grand-Saconnex, propriété de la commune.
 - 5.5 Approbation du nouveau règlement du Conseil municipal.
 - 5.6 Ouverture d'un crédit de CHF 150'000.-- destiné à subventionner la construction de canalisations pour les eaux usées du village de Racovita – Commune de Mioveni - Roumanie.
 - 5.7 Préavis relatif à la demande de dérogation pour la construction d'un habitat groupé au chemin des Coudriers 45, 45A, 45B, 45C – parcelle n° 59 – feuille 2 du Grand-Saconnex – DD 102062.
 - 5.8 Préavis relatif au PLQ n° 29507 – chemin A-Vilbert – l'Ancienne-Route – chemin du Pommier.
 - 5.9 Préavis relatif au projet de modification des limites de zones n° 29650-27-228 -309.530.534 – Jardin des Nations.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

6. Propositions du Conseil administratif.
 - 6.1 Présentation du dossier des totems.
 - 6.2 Autres propositions.
7. Route des Nations et grands travaux.
8. Réponses aux suspens du Conseil municipal.
9. Questions des Conseillers municipaux.
10. Propositions des Conseillers municipaux.
11. Motions.
12. Résolutions.
13. Communications et divers.
14. Questions du public.
15. Naturalisations (huis clos).
4 dossiers

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence BURKHALTER (GAG) - Nadja BURKHARDT (PDC) - Jean-Claude CUDRE, Vice-président (PAS) - Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) - Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) - Bertrand FAVRE, (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET, Secrétaire (PDC) - Laurent JIMAJA (VERTS) - Ruth LAWSON-WENGER (LIB) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) - Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Président - (RAD) - Georges UDRIOT (RAD).

M. Arthur PLEE, Maire
Mme Elizabeth BÖHLER, Conseillère administrative
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif

Excusés : Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Eric PORTIER (GAG) - Julien MOURET (PS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique.
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste.

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2008

Page 228 – paragraphes 5 et 6 : M. ORSINI attire l'attention de l'assemblée sur sa proposition formelle à encourager le Conseil administratif à ne pas siéger dans le futur Conseil d'administration de Palexpo. Le Président avait proposé de voter cette proposition en cas d'acceptation du projet de délibération. Ce projet a été accepté mais sa proposition est passée purement et simplement à la trappe. M. ORSINI demande au Président d'être plus diligent à l'avenir à tenir compte des propositions.

Le Président présente ses excuses pour cet oubli.

Page 223 – Rapport de minorité de la Commission des finances : M. JIMAJA relève que la proposition qu'il avait faite de ne pas débattre sur le fond du sujet mais uniquement sur le rapport a été attribuée au Président.

Le Président, de son côté, avait également fait cette proposition.

Une modification sera apportée dans ce sens au procès-verbal.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents moins 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président informe qu'en conformité avec l'art. 62 de la loi sur l'Administration des communes, M. François LONGCHAMP, Conseiller d'Etat, a émis le désir d'être entendu par le Conseil municipal au sujet de Palexpo S.A.

Le Conseil municipal interrompra donc le cours de ses travaux dès l'arrivée de M. LONGCHAMP.

Le Président signale deux articles parus dans les journaux « Panorama » et « Travel Inside », concernant l'inauguration de l'A319 de Swiss aux armes du Grand-Saconnex.

Représentations du Conseil municipal :

- 23 octobre : Journée de l'énergie à Fribourg, lors de laquelle la commune a reçu le label « Cité de l'énergie ».
- 30 octobre : A Chambésy, séance d'information du Groupement des communes de la rive droite du Lac au sujet du projet de piscine olympique.
- 5 novembre : Inauguration de l'exposition d'objets anciens du Four à Pain.

Courriers reçus :

Mme JEANDET donne lecture d'un courrier de l'Association RADAR, daté du 22 octobre 2008, adressé au Conseil administratif avec copie au Conseil municipal, concernant la transformation de l'Ancienne Mairie en école primaire (*annexe 1*).

M. CUDRE donne lecture d'une lettre du Forum Immobilier du 7 octobre 2008, concernant sa préoccupation au sujet des emplacements de jeux destinés aux enfants au chemin du Jonc (*annexe 2*).

Ce courrier sera transmis au Conseil administratif. Si ce projet devait passer devant la Commission d'urbanisme, elle en tiendra compte.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de M. PLEE:

Ancienne Mairie : M. PLEE se réfère au courrier de l'association RADAR lu précédemment. Il signale qu'un recours a été formulé par un citoyen du Grand-Saconnex, qui estime que le changement d'affectation du bâtiment n'est pas compatible avec l'ordonnance sur la lutte contre le bruit, en raison du trafic qu'il induira et qui aggravera la surcharge chronique qui caractérise les voies publiques adjacentes, dont l'Ancienne-Route.

Le Conseil administratif a décidé de prendre langue avec ce citoyen pour discuter de ce problème.

Sécurité municipale : Les agents ont réalisé cet après-midi un « joli coup », puisqu'ils ont arrêté un groupe de cambrioleurs qui sévissait depuis quelques temps à la rue Giacometti et dans le quartier du Pommier. Ces arrestations se sont faites en collaboration avec le poste de gendarmerie.

L'assemblée applaudit.

Service des parcs : Les jardiniers ont remporté deux premiers prix au Concours de balcons fleuris. Le premier concerne la commune la mieux fleurie dans la catégorie « plus de 10'000 habitants » et le deuxième concerne la fontaine située en face de l'imprimerie du Cachot, dans la catégorie «fontaines fleuries ». Le Conseil administratif a déjà fait part de son contentement au personnel concerné.

L'assemblée applaudit également.

Centre sportif intercommunal : Une information concernant les études de faisabilité a été donnée à l'ensemble des Conseils municipaux de la rive droite du Lac. Ces derniers souhaitent que ces études soient encore affinées avant de se prononcer. Le groupement des communes de la rive droite du lac se réunira prochainement pour débattre de ce sujet. Par ailleurs, la Commission culture, sports, loisirs pourra également en parler lors d'une prochaine séance.

Communications de M. COMTE :

Domaine public – quartier du Pommier : Le Conseil administratif a eu le plaisir de participer au bouquet de chantier des derniers immeubles construits par la CIA, qui comportent 111 logements et 2000 m² de surfaces d'activité, qui accueilleront la Migros et la Poste. La mise en location de ces logements est prévue l'été prochain.

La construction des derniers immeubles des coopératives est en cours et le chantier devrait être terminé en été 2010.

Environnement : Suite aux dernières grandes manifestations communales, une discussion concernant l'aménagement des mini-centres de tri a eu lieu avec le chef de la Voirie et différents intervenants, afin de voir les améliorations possibles pour les prochaines manifestations, notamment en ce qui concerne l'information et les équipes de tri formées à ces occasions et pour compléter et rendre plus performants ces équipements.

Le projet du tri des déchets dans le cadre des locations et manifestations organisées dans les locaux communaux avance également. Le Conseil administratif a décidé l'acquisition de mini-centres de tri qui seront mis à disposition des locataires. Une information leur sera donnée pour encourager, voire obliger, l'utilisation de ces mini-centres de tri lors des locations.

Communications de Mme BÖHLER :

CM Net : La commune a fait l'acquisition de rallonges électriques que les Conseillers peuvent voir sur leur table, afin qu'ils alimentent sur le secteur leur portable et accéder à CM Net, qui fonctionne. La puissance du Wi-fi a été augmentée. Cela répond à la motion orale de M. ORSINI.

Bibliobus : Suite à des restrictions budgétaires à la Ville de Genève, le bibliobus viendra au Grand-Saconnex une fois tous les quinze jours, à partir du 1^{er} janvier 2009. En principe, le bibliobus sera ouvert de 10h à 13h et de 14h30 à 18h, ce qui fait un total mensuel de treize heures au lieu des quinze heures actuelles.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

4.1 Rapport de la Commission des finances relatif au budget 2009.

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

M. ECKERT relève que le 4^e point concernant les recettes fiscales et l'éventuelle renonciation à l'amortissement complémentaire a reçu quelques développements dans le courant de la journée d'aujourd'hui.

Mme BÖHLER explique que jeudi soir dernier, le Département des finances a envoyé un courriel à l'ensemble des communes pour annoncer une baisse des revenus, estimée pour Le Grand-Saconnex à environ 4 % pour les personnes physiques et un peu plus pour les personnes morales. Elle rappelle que le budget doit être rendu pour le 15 novembre ! Il a donc fallu refaire tous les calculs avec le Service des finances, dont il est ressorti une baisse de revenus de CHF 1'190'000.--.

Après discussion avec MM. MARGUET et ECKERT, la somme prévue pour l'amortissement complémentaire du Pommier de CHF 2'400'000.-- sera utilisée pour compenser cette baisse de revenus, le cas échéant.

M. MARGUET confirme l'entretien qu'il a eu avec Mme BÖHLER et M. ECKERT. Il était impossible de réunir la Commission des finances avant le 15 novembre, d'où cette décision.

Il tient à remercier le Conseil administratif, M. GÖNCZY et le Service des finances pour l'excellente collaboration durant l'étude du budget 2009.

M. EYA NCHAMA est très satisfait de constater que le montant consacré à l'aide au développement a été rétabli à 0,7 %. Toutefois, il relève que cette information n'est pas connue dans l'ensemble de la République. Lors d'une séance organisée pour savoir combien de communes participaient, à part l'Etat, à l'aide au développement, il s'est permis de signaler que Le Grand-Saconnex fait partie des communes qui consacrent 0,7 % de leur budget de fonctionnement.

Concernant la participation financière de la commune à CM Net, M. EYA NCHAMA souhaiterait des explications. Afin de réduire au maximum le papier, il propose que tous les Conseillers municipaux se munissent d'ordinateurs portables. Lui-même est prêt à apprendre à utiliser l'ordinateur, bien qu'il ne soit pas aussi bien formé que certains à ces nouvelles technologies. Il aimerait savoir s'il est prévu un achat groupé d'ordinateurs.

M. MARGUET explique que dans le débat de la Commission, il est ressorti que les jetons de présence pour les séances plénières étaient relativement faibles. Ils ont donc été doublés. Les jetons de présence pour les Commissions ont aussi été augmentés, afin de permettre aux Conseillers municipaux de prendre sur ces derniers pour s'acheter un ordinateur et comme participation à l'abonnement ADSL qui coûte CHF 49.-- par mois.

Concernant l'achat groupé, la Commission a décidé de ne pas entrer en matière car d'une part, un certain nombre de Conseillers possèdent déjà un portable et d'autre part, cela poserait un problème au niveau du suivi informatique et de la formation.

Au niveau des jetons de présence, la commune est dorénavant l'une des mieux dotées du canton et partant de ce principe, la décision a été prise à l'unanimité des membres de la Commission de donner un forfait de CHF 300.-- par année comme participation à CM Net.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

M. GÖNCZY se fera certainement un plaisir de donner une formation aux personnes qui en auraient besoin.

La parole n'étant plus demandée, le Président met le rapport au vote.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

4.2 Rapport du groupe de travail pour la révision du règlement du Conseil municipal.

M. CUDRE donne lecture de son rapport.

M. FAVRE tient à remercier ses collègues de l'ancien bureau, MM. STEINER et CUDRE ainsi que Mme CATILLAZ pour tout le travail de préparation et de comparaison avec les autres communes, afin de trouver les meilleures solutions pour ce nouveau règlement.

M. CUDRE relève que toutes les séances du bureau et du groupe de travail ont été faites sous la présidence de M. FAVRE, qui était l'initiateur de cette révision et qui s'est beaucoup investi pour ce règlement. Un grand merci pour tout ce qu'il a fait pour ce nouveau règlement.

L'assemblée applaudit.

M. JIMAJA indique que personnellement, il trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de définition de ce que nous entendons par « groupe » dans ce règlement, au niveau du Conseil municipal. Le règlement ne devrait pas être un règlement permettant aux Conseillers municipaux actuels de se sentir bien, mais également permettre à ceux qui, dans deux, trois, quatre législatures siégeront, de se sentir bien et d'avancer normalement. Sur certains points, ce règlement tente de résoudre un problème qui s'est posé lors de la précédente législature et il aurait aimé qu'il y ait une réflexion plus poussée, en faisant fi des appartenances et en ne tenant compte que de l'intérêt du Grand-Saconnex, des groupes, des élus et autres. A son avis, ce règlement demande déjà à être modifié en l'état et il n'est pas satisfait.

M. MARGUET souhaiterait que le petit fascicule en format A5 avec les extraits de la LAC, du règlement d'application et le règlement du CM soit actualisé et fourni à tous les Conseillers municipaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote ce rapport.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

4.3 Rapport de la Commission des finances concernant l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.-- destiné à subventionner la construction de canalisations pour les eaux usées du village de Racovita – Commune de Mioveni - Roumanie.

M. ECKERT donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote ce rapport, qui est **accepté à l'unanimité des membres présents.**

4.4 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant une demande de dérogation pour la construction d'un habitat groupé au chemin des Coudriers 45, 45A, 45B, 45C – parcelle n° 59 – feuille 2 du Grand-Saconnex – DD 102062.

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote ce rapport, qui est **accepté à l'unanimité des membres présents.**

4.5 Rapport de la Commission d'urbanisme relatif au PLQ N° 29507 - chemin A.Vilbert/l'Ancienne-Route.

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met au vote ce rapport, qui est **accepté à l'unanimité des membres présents.**

4.6 Rapport de la Commission d'urbanisme concernant le projet de modification des limites de zones n° 29650-27-228-309.530.534 – Jardin des Nations.

La parole n'étant pas demandée, M. ORSINI donne lecture de son rapport.

Le Président met au vote ce rapport, qui **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

5. PROJETS DE DELIBERATION

Mme BÖHLER présente à l'écran le budget 2009, qui comporte quelques corrections par rapport à la présentation du mois dernier (*annexe 3*).

Concernant les charges du personnel, elle relève le demi-poste supplémentaire au Service des finances, qui n'a pas vu augmenter son effectif depuis 20 ans.

Dans les amortissements figurent les 2,4 millions dont il était question sous le point 4.1.

La subvention à la petite enfance augmente de CHF 450'000.-- et une garantie de déficit de CHF 200'000.-- a été prévue pour la Fondation « Les Aînés ».

Les charges se montent à **CHF 38'424'156.-**, les revenus à **CHF 39'120'700.-** et le boni est donc de **CHF 696'544.-**.

Concernant la dette, la commune a remboursé 5 millions il y a quelques mois, et elle remboursera encore d'ici la fin de l'année 2,2 millions. Au mois d'avril 2009, il est prévu de rembourser 1,5 millions et à la fin de l'année 2009 2,5 millions. Il est également prévu de rembourser des sommes importantes en 2010 et en 2011.

5.1 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation des indemnités au Conseil municipal et au Conseil administratif pour l'année 2009.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. ECKERT informe qu'il était plutôt contre l'augmentation des jetons de présence des Conseillers municipaux pour les Commissions. Toutefois, comme il s'agit de voter ensemble les indemnités des Conseillers administratifs et municipaux, il votera pour la délibération.

M. CUDRE donne lecture de la délibération :

*Le Conseil municipal
sur proposition du Conseil administratif*

décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

d'approuver les rubriques budgétaires ci-dessous :

01.300 -	Indemnités aux Conseillers municipaux	CHF	130'000.-
02.300 -	Indemnités aux Conseillers administratifs	CHF	270'000.-

5.2 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2009.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. FAVRE signale que le groupe libéral ne trouve pas normal de fixer un montant minimum et votera donc contre ce projet de délibération. En effet, le droit d'exister pour une petite entreprise doit pouvoir se faire. Des tabelles existent et si une entreprise se situe en dessous du taux, ce montant ne devrait pas être exigé.

Mme BÖHLER relève que ce problème est récurrent. La Taxe professionnelle doit un jour disparaître mais en attendant, chaque année, un travail administratif conséquent doit être fait pour toutes les entreprises situées sur la commune. Ce montant ne couvre même pas le début de ce travail.

M. JIMAJA relève que, puisque la conjoncture s'annonce difficile tant pour les privés que pour les entreprises, il serait bien de donner un signe et d'abolir à titre provisoire cette taxe.

Mme BÖHLER rappelle que cela représenterait 3 millions de francs.

M. ORSINI aimerait rappeler qu'il s'agit d'une manne financière importante pour la commune. La proposition libérale n'est pas d'abolir cette taxe mais d'amener à zéro le montant minimum. Il ne connaît pas le nombre d'entreprises qui sont soumises à ces CHF 30.-- mais le manque à gagner ne représenterait certainement pas 3 millions !

L'idée serait de donner un signal fort aux petits entrepreneurs en début de crise qui s'amorce, en donnant une bulle d'oxygène symbolique aux petits.

Mme BÖHLER pense que cela représenterait CHF 30'000.-- mais elle ne peut pas l'affirmer.

M. ECKERT a longtemps voté contre ce minimum, mais il a fini par se laisser convaincre qu'il s'agit d'un émolument et non pas d'une taxe, qui permet aussi au Conseil administratif de tenir un registre des entreprises.

M. ORSINI comprend qu'il s'agit d'un émolument qui justifie la facturation de CHF 30.--. Pour lui, cela n'a pas de sens. Si 300 entreprises ne sont plus facturées, une économie factuelle de logistique et de frais d'envoi sera réalisée.

Mme BÖHLER répond que pour savoir si une entreprise est taxable ou non, le travail doit de toute façon se faire.

M. DETRAZ relève qu'il a toujours un grand amusement, depuis le temps qu'il siège dans ce Conseil, de voir que - pour un budget qui a passé de 20 millions à l'époque à 38 millions à ce jour - un débat monumental avec des théories de principes et de partis se fait pour un montant de CHF 30.--. Il a toujours autant de plaisir, encore cette fois.

M. MARGUET pense que c'est le principe de la démocratie de pouvoir débattre sur tous les sujets, qu'ils soient de trente francs ou d'un million.

La parole n'étant plus demandée, Mme JEANDET donne lecture de la délibération :

*Le Conseil municipal
sur proposition du Conseil administratif*

décide

par 15 voix « pour » et 6 voix « contre »,

1. *de fixer le montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à CHF 30.-.*

5.3 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2009, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. ECKERT pense que ce budget comporte un certain nombre d'éléments qu'il a fallu rattraper des années antérieures, notamment au niveau des entretiens. Il a aussi des composantes sociales et environnementales.

Il rappelle que le Conseil municipal donne la possibilité au Conseil administratif de dépenser l'ensemble des postes mis au budget. La seule difficulté qu'il y aura si les recettes ne se montrent pas suffisantes par rapport aux prévisions, cela sera de renoncer à l'amortissement complémentaire, qui aura une conséquence marginale sur les budgets de fonctionnement suivants avec une dette un peu plus importante. Finalement, ce dernier amortissement n'aura une conséquence qu'en 2035, quand les descendants devront payer la dernière tranche qui ne sera pas payée maintenant.

La parole n'étant plus demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

*Le Conseil municipal
sur proposition du Conseil administratif*

décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *d'approuver le budget de fonctionnement 2009 pour un montant de CHF 38'424'156.- aux charges et de CHF 39'120'700.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 696'544.-;*
2. *de fixer le taux des centimes additionnels pour 2009 à 44 centimes;*
3. *de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2009 à 100 centimes;*
4. *d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2009 les emprunts qui viendront à échéance ou à procéder à toute conversion et remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

5.4 Proposition relative à la constitution de servitudes au profit des Services industriels de Genève, sur la parcelle n° 1678, feuille 5, sis rue Sonnex au Grand-Saconnex, propriété de la commune.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PLEE explique que la délibération votée en septembre comportait un numéro de parcelle erroné. Il faut donc voter une nouvelle délibération avec le bon numéro de parcelle.

M. CUDRE donne lecture de la délibération :

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

Le Conseil municipal
sur proposition du Conseil administratif

décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *D'annuler la délibération du 8 septembre 2008 ayant pour objet : délégation de compétence du Conseil municipal au Conseil administratif pour permettre la signature de l'acte de constitution au profit des SIG, parcelle n° 1679, rue Sonnex, Commune du Grand-Saconnex.*
2. *D'accepter que soit inscrite au profit des SIG sur la parcelle n° 1678, feuille 5 du cadastre de la commune du Grand-Saconnex, propriété de la commune, une servitude de superficie pour établir, maintenir et adapter aux nouvelles exigences une fosse d'accès telle que prévue dans le plan de servitudes annexé.*
3. *D'accepter que soit inscrite, au profit des SIG, sur la parcelle n° 1678, feuille 5 du cadastre de la commune du Grand-Saconnex, propriété de la commune, une servitude pour la pose, le maintien et l'entretien de canalisations souterraines (électricité) telle que figurant sur le plan de servitude annexé.*
4. *De ratifier l'acte notarié, portant sur cet objet, signé par le Conseil administratif en date du 11 janvier 2008.*

5.5 Approbation du nouveau règlement du Conseil municipal.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Mme BÖHLER indique qu'une modification a été demandée à l'art. 38, qui sous « initiatives du Conseil administratif » indique actuellement : *La résolution est la voie par laquelle le Conseil municipal exprime son opinion sur un objet quelconque.... ».*

Après vérification avec la Surveillance des communes, la modification suivante est demandée :
« *Le Conseil administratif peut présenter un projet de résolution au Conseil municipal, l'invitant ainsi à exprimer son opinion sur un objet quelconque... ».*

Mme GIROD aimerait à son tour remercier le groupe de travail qui s'est réuni trois fois. Malheureusement, elle est déçue du résultat présenté ce soir. Le Grand-Saconnex approche des 12'000 habitants et ils ont droit à plus de transparence. La LIPAD n'est mentionnée que deux fois aux articles 5 et 16, alors qu'elle devrait être le fil conducteur et distribuée à tous les Conseillers municipaux pour devenir la référence.

Il manque dans ce projet une disposition pour régler les liens d'intérêts et résoudre tout ce qui a trait dans ce type de conflits propre à la charge de Conseiller municipal. Sans une telle disposition, les citoyens peuvent légitimement se poser des questions.

Aucune disposition n'est prévue concernant les abstentions obligatoires ou volontaires, qui devrait régir chaque vote et prévenir tout conflit d'intérêt.

Finalement, si la volonté du Conseil municipal est de voter ce règlement incomplet, il n'a pas d'autres choix que de voter en faveur mais les citoyens de la commune prendront note qu'il faudra attendre au minimum 5 ans pour revenir sur ce règlement et y inclure une véritable transparence que tous les partis politiques ont inscrit dans leur programme électoral.

M. JIMAJA a déjà dit tout le bien qu'il pensait de ce nouveau règlement et des insatisfactions qu'il éprouve. Les partis politiques n'ont pas à résoudre les différends qu'il pourrait y avoir en leur sein, à travers un règlement du Conseil municipal qui est censé en régir les relations. Il a le sentiment que le fil conducteur de ce règlement a été « les indépendants ».

Il s'agit peut-être de trouver une façon de recommander aux groupes représentés au Conseil municipal de bien tenir leur troupe. Les gens doivent s'engager avant de venir siéger afin de ne pas se retrouver dans une telle situation.

Le Conseil municipal pourrait se retrouver avec une majorité d'indépendants et une minorité qui siègerait dans les Commissions. Tous les débats se referaient donc en plénière.

La parole n'étant plus demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération, avec la modification de l'article 38 :

Le Conseil municipal

décide

par 20 voix « pour » et 1 abstention,

- *d'accepter la nouvelle version du règlement du Conseil municipal de la Commune du Grand-Saconnex annexé à la présente délibération.*

Le Président étant informé de l'arrivée de M. François LONGCHAMP, Conseiller d'Etat, il interrompt la séance à 21h40.

M. STEINER accueille M. LONGCHAMP, Conseiller d'Etat et Chef du Département de la solidarité et de l'emploi.

L'intervention de M. LONGCHAMP et le débat qui s'en est suivi sont retranscrits intégralement à la fin du procès-verbal.

La séance reprend à 0h45.

Le Président, vu l'heure tardive, propose de finir de traiter les délibérations et de renvoyer les points restants à la séance du Conseil municipal du 8 décembre prochain, sauf s'il y a quelque chose d'important à traiter impérativement ce soir.

5.6 Ouverture d'un crédit de CHF 150'000.-- destiné à subventionner la construction de canalisations pour les eaux usées du village de Racovita – Commune de Mioveni - Roumanie.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. PLEE rappelle que la Commission des finances a abondamment parlé de ce sujet et les Conseillers municipaux ont pu se rendre sur place pour comprendre la situation.

M. CUDRE donne lecture de la délibération :

*Le Conseil municipal
sur proposition du Conseil administratif*

décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

1. *d'octroyer une subvention de CHF 150'000.-- à l'Association d'amitié Grand-Saconnex – Racovita pour subventionner la réalisation de canalisations pour les eaux usées de Racovita, quartier de la Commune de Mioveni – Roumanie,*
2. *d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 150'000.-- au Conseil administratif;*
3. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan au patrimoine administratif;*
4. *d'amortir cette dépense au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le poste 58.331 de 2010 à 2014.*

M. EYA NCHAMA signale qu'il ne voulait pas empêcher le vote de cette délibération, mais il voudrait dire qu'il n'était pas tout à fait content avec la réponse qu'il a reçue à Racovita, quand un des dirigeants de Racovita a traité les gitans et les roms comme des personnes non-roumaines.

5.7 Préavis relatif à la demande de dérogation pour la construction d'un habitat groupé au chemin des Coudriers 45, 45A, 45B, 45C – parcelle n° 59 – feuille 2 du Grand-Saconnex – DD 102062.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. CUDRE donne lecture de la délibération :

Le Conseil municipal

décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de donner son accord à l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces dans le cadre du projet de construction DD 102062/2-6 - parcelle N° 59, feuille 2 du Grand-Saconnex, au 45, 45a, 45b, 45c, chemin des Coudriers, avec un indice d'utilisation du sol de 0,33.*

5.8 Préavis relatif au PLQ n° 29507 – chemin A-Vilbert – l'Ancienne-Route.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

M. CUDRE donne lecture de la délibération :

Le Conseil municipal

sur proposition du Conseil administratif

décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de donner un préavis défavorable au projet de plan localisé de quartier n°29507-534 – Morillon Parc.*

5.9 Préavis relatif au projet de modification des limites de zones n° 29650-27-228-309.530.534 – Jardin des Nations.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

*Le Conseil municipal
sur proposition du Conseil administratif*

décide

par 17 voix « pour », 2 voix « contre » et 2 abstentions,

1. *de donner un préavis favorable au projet de modification de limites de zones N° ° 29650-27-228-309-530-534 – Site central des organisations internationales «Le Jardin des Nations ».*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

6.1 Présentation du dossier des totems

M. COMTE propose que la Commission des bâtiments et emplacements communaux se réunisse pour étudier le dossier des totems prévus pour signaler de manière plus évidente les différents emplacements communaux. Cette proposition fait suite aux remarques pertinentes du Conseil concernant l'accessibilité au sein de certaines écoles ou emplacements communaux. Elle fait suite aussi à une réflexion que le Conseil administratif s'est faite concernant la pléthore de signalisations et signalétiques nombreuses aux abords des parcs et bâtiments communaux. L'idée est de retrouver une signalétique simple, pertinente y compris, par exemple, pour le mail du Pommier.

M. FAVRE propose que cela soit la Commission d'urbanisme qui se penche sur ce projet, car elle avait déjà traité les panneaux d'affichage lors de la dernière législature. Elle avait également traité le dossier des totems, qui avait été reporté pour une question de budget.

Le dossier est renvoyé en Commission d'urbanisme.

M. COMTE proposera également à la Commission d'urbanisme de se pencher sur un projet d'information et de signalisation de la commune à quelques points stratégiques importants, qui se ferait sous forme d'oriflammes.

M. COMTE informe que la Commission d'urbanisme devra encore se pencher sur le projet du chemin Bonvent, qui a été redéposé au Département et qui est revenu pour préavis.

M. COMTE demande que la Commission routes, circulation, mobilité se réunisse pour étudier le développement du projet de « non-circulation » dans le cadre du village. A cette occasion, pourront être débattues les différentes mesures d'accompagnement qui pourraient concerner l'aménagement de l'Ancienne Mairie en école provisoire.

Intervention de M. FRANCOIS LONGCHAMP concernant la participation de la commune du Grand-Sacconnex au capital de Palexpo S.A.

Monsieur le Président du Conseil municipal,
Madame et Messieurs les membres du Conseil administratif,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Il m'a semblé nécessaire, au nom du Conseil d'Etat, de venir ce soir vous voir, car il a le sentiment qu'un débat récent que vous avez eu à propos de Palexpo appelle certaines informations et commentaires de la part du gouvernement, car le sujet est d'importance.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

La teneur de vos débats et l'argumentation de certains d'entre vous, qu'elle soit en faveur ou en défaveur de ce projet, a été portée à ma connaissance. Il me paraît d'abord nécessaire de repreciser un cadre général et d'ensuite vous indiquer les conséquences concrètes que vos discussions peuvent avoir sur la suite de Palexpo.

Palexpo a été construit sur le territoire de votre commune il y a plus d'un quart de siècle. Palexpo a connu, dans les modes d'organisation et de gouvernance qui étaient les siennes, des structures assez complexes. Elles avaient des raisons historiques et très logiques au moment où elles ont été mises sur pied, mais elles ont abouti à un mode d'organisation qui a été critiqué unanimement sur tous les bancs du Grand-Conseil depuis une quinzaine d'années. En effet, ce mode d'organisation était très complexe et peu transparent.

Palexpo était une structure qui, dans ses aspects immobiliers, relevait de deux fondations : La Fondation du Palais des Expositions d'une part et la Fondation pour la halle 6 d'autre part. Ces Fondations géraient le patrimoine immobilier.

Une partie des terrains était propriété de Palexpo, une autre partie était propriété de l'Etat. Une partie des murs était propriété de Palexpo, une autre partie des murs était propriété de l'Etat.

A cela s'ajoutait, pour rendre les choses encore plus complexes et encore moins transparentes, une troisième structure : La Fondation Orgexpo. Cette fondation avait la charge de l'exploitation au quotidien de Palexpo, c'est-à-dire de gérer le personnel (130 collaborateurs) et de gérer au quotidien l'arrivée, la captation, les négociations en vue d'expositions pour permettre à ce centre d'expositions de fonctionner.

Ces structures avaient des raisons historiques ; elles ont permis de construire et de réaliser cette infrastructure. Je sais que les relations entre la commune du Grand-Saconnex et Palexpo n'ont pas forcément été au beau fixe au départ, puisqu'une partie des oppositions à la construction de Palexpo sur la commune du Grand-Saconnex émanait en gros des habitants et des élus saconnésiens de l'époque. L'autre partie était constituée des restaurateurs du quartier de Plainpalais où était situé l'ancien Palais et qui évidemment, ne voulaient pas que ce Palais se délocalise pour des raisons qui tenaient à la bonne marche de leurs affaires.

Il n'empêche que la décision qui a été prise à l'époque était une décision de grande intelligence. Si elle n'était pas intervenue, point n'est besoin de vous dire que la marche des affaires de Palexpo s'en serait ressentie de manière extrêmement rapide : Telecom n'aurait pas pu voir son développement dans les anciennes halles, le salon de l'automobile n'aurait pas pu rester très longtemps dans ces locaux anciens. Il est clair que des salons qui font aujourd'hui la réputation de Palexpo (Salon de la Haute Horlogerie, Salon de l'aviation d'affaires etc...) n'auraient pas pu voir le jour. Il n'est pas certain que la Foire de Genève aurait pu rester dans les anciens murs. Ce qui fait que très probablement, si cette décision n'était pas intervenue à l'époque, il n'y aurait plus de centre d'expositions aujourd'hui.

Ces structures, je l'ai dit, ont été unanimement critiquées car elles étaient complexes, peu transparentes et ne rendaient pas les choses simples pour assurer le devenir de Palexpo. Palexpo a 25 ans et est aujourd'hui confronté à des enjeux qui sont simplement la mise à niveau des installations dans un environnement international qui a changé du tout au tout.

Lorsque Palexpo a été construit, il y avait dix centres d'expositions en Europe de la taille de Palexpo. Aujourd'hui, il y en a trente-cinq. En effet, la plupart des villes européennes ont compris que c'était de puissants outils de promotion économique, que de créer un centre de congrès ou un centre d'expositions permettait de générer une activité pour l'ensemble des agents économiques, que cela soit les hôtels ou toutes sortes de métiers, dans la construction, l'installation des stands, des sociétés de services diverses.

Cela est si vrai que lorsque le Salon de l'automobile est en phase de montage, il y a plus de trois mille personnes qui travaillent physiquement dans les halles de Palexpo.

Qu'est-ce- que le Conseil d'Etat a souhaité faire face à ce constat de manque de transparence et de manque de visibilité sur la durée de la gouvernance de Palexpo ? Il a décidé de transformer Palexpo en une société anonyme, société qui a deux caractéristiques.

La première, c'est une société anonyme où l'Etat contrôle une partie majoritaire du capital en tout temps. La deuxième, prenant en conclusion les votes que les genevois ont exprimés sur les transferts d'actifs, que l'Etat restait propriétaire des terrains sur lesquels étaient construits les installations, la société anonyme devenant elle-même propriétaire des murs et bénéficiant d'un droit de superficie d'une centaine d'années, pour pouvoir exploiter et financer ses investissements sur la durée.

Ce modèle est extrêmement intéressant mais n'est pas nouveau : En 1888, l'Etat de Genève s'est déjà lancé dans une opération identique, celle des Ports Francs. Les Ports Francs sont exactement organisés sur ce modèle. Ils bénéficient d'un droit de superficie sur lequel ils ont construits des bâtiments. Il y a des actionnaires privés mais la partie majoritaire du capital reste en mains de l'Etat de Genève.

Cette transformation des structures juridiques de Palexpo est importante pour pouvoir assurer son développement à terme. Palexpo a des enjeux de développement, des enjeux de modernisation et d'adaptation, qui sont extrêmement déterminants et qui ne sont pas, politiquement, des enjeux simples. En règle générale, tous les centres d'expositions sont construits par des dotations de capital au départ mais peu de structures se soucient de l'amortissement, de la mise à niveau des installations, ce qui amène, dans certaines villes, un vieillissement qui se traduit souvent par la fermeture ou par l'incapacité des structures de pouvoir répondre aux enjeux auxquels elles sont confrontées.

On le voit très bien, et vous m'en voudrez pas de citer notre très agréable ville voisine de Lausanne, qui a un centre de congrès et d'expositions plus petit, celui de Beaulieu, qui est précisément aujourd'hui à la croisée des chemins, c'est-à-dire dans une situation où la mise à niveau devient telle que la question du devenir de l'institution se pose, ou alors il faut y mettre des moyens supérieurs à ceux qui seraient nécessaires pour reconstruire complètement un nouveau centre ailleurs.

Cette société anonyme, cette réforme proposée par le Conseil d'Etat, a été votée à l'unanimité du Parlement. La totalité des groupes politiques du gouvernement a voté cette réforme : Les Socialistes, les Verts, le PDC, les Libéraux, les Radicaux, l'UDC et le MCG ont voté cette réforme, dans une séance pourtant houleuse, puisque c'est durant cette même séance que les partis politiques que j'ai cités se sont écharpés sur l'épineuse question de savoir s'il devait y avoir un membre par parti dans les régies publiques, que ce vote a donné lieu à un référendum.

Le peuple a d'ailleurs été appelé à se prononcer sur cette épineuse question et y a donné une réponse négative.

Cela démontre bien que dans une même séance, le Grand Conseil est capable d'aborder une question qui en soi est peut-être importante, celle de la composition politique de certaines régies publiques et des questions qui, fondamentalement, sont d'une toute autre nature puisqu'on transformait dans ce cas précis Palexpo en une société anonyme, dépendant du droit des sociétés anonymes.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

Dans le cadre de ce débat, il y avait certains enjeux qui étaient très importants pour le Parlement. Ils tenaient finalement au contrôle politique sur la structure. Par ma voix, mais au nom de l'ensemble du Conseil d'Etat, j'ai indiqué que le mode de structure prévu donnait à la foi toutes les garanties de l'exercice de la puissance publique sur cet investissement et sur cet équipement vital pour l'avenir économique du canton, tout en étant capable de permettre à des capitaux privés d'entrer dans la constitution du capital et permettre de financer les travaux d'adaptation du site.

J'ai évoqué que l'Etat resterait lui majoritaire, mais qu'il y avait des institutions qui étaient jusqu'ici représentées dans les organes des Fondations immobilières du Palais des Expositions et de la Halle 6 et d'Orgexpo. C'était le cas de la commune du Grand-Saconnex qui était représentée par l'un des membres du Conseil administratif.

Evidemment, dans une logique de société anonyme, ceci n'est plus possible puisqu'il n'y a plus de représentation dans une société anonyme qui ne soit autre chose que l'expression de la force du capital de ceux qui sont présents dans le tour de table financier. C'est la règle des sociétés anonymes. On ne peut évidemment pas demander à des investisseurs privés de venir participer à un tour de table et de ne pas avoir cette garantie.

J'ai toujours pensé à titre personnel et le Conseil d'Etat avec moi, qu'il était bon que la commune du Grand-Saconnex ait son mot à dire dans les organes précédents - même s'ils étaient totalement insatisfaisant dans leur mode de fonctionnement - comme dans les organes futurs, c'est-à-dire ceux de la société anonyme.

Cela étant, il est évident que cela a posé un énorme problème financier, puisque le capital existant de la société anonyme de Palexpo se monte à CHF 206'037'264.42. 206 millions de capital dans une société anonyme qui est gérée par un Conseil d'administration, qui a les responsabilités d'un Conseil d'administration, c'est-à-dire qui ne peut pas être une assemblée pléthorique mais qui compte entre trois et neuf membres. Cela supposait que si nous voulions faire entrer la commune du Grand-Saconnex, il aurait fallu vous demander un minimum de 20 millions. Cette somme aurait même été inférieure à la réalité puisque toute l'opération a été montée pour permettre à des actionnaires supplémentaires de rejoindre la société anonyme, de telle sorte qu'au terme de cette opération, le capital de la société devrait plutôt être d'environ 250 millions en comparaison des 206 millions actuels, puisqu'il y a en gros des prévisions de besoins de capitaux d'environ 50 millions. Pour réaliser cette opération, il aurait donc fallu que la commune du Grand-Saconnex puisse amener des fonds qui étaient totalement déraisonnables.

C'est la raison pour laquelle, afin exclusivement d'assurer la présence de la commune du Grand-Saconnex dans cette société, j'ai négocié avec les actionnaires actuels et futurs. Outre l'Etat de Genève, trois actionnaires ont déjà souscrit, qui sont dans les 206 millions dont j'ai parlé, soit la Fondation pour le Tourisme, la société du Salon de l'Automobile et la Fédération des entreprises romandes pour respectivement des sommes qui représentent ou qui vont représenter à l'issue du tour de table, 78 % pour l'Etat de Genève, 11,77 % pour la Fondation du tourisme, 17,88 % (16 millions) pour le Salon de l'Auto et 2,35 % (5 millions) pour la Fédération des entreprises romandes.

Cette société a aussi dû résoudre un deuxième écueil qui se présentait, c'est-à-dire son assainissement financier. Cela était la responsabilité de l'Etat qui était actionnaire principal et unique jusqu'ici. Il s'agissait de démontrer, notamment au tour de table qu'elle entendait réunir autour d'elle, qu'elle était rentable et qu'elle était capable de tenir ses engagements.

Contrairement à ce qu'un certain nombre de gens pensent ou disent, Palexpo aujourd'hui, dans sa nouvelle structure, ne perd pas d'argent. C'est une société qui a été complètement assainie. La totalité des biens immobiliers a été amortie à la valeur réelle au bilan, ce qui a supposé un rattrapage d'amortissement d'environ 25 ans, puisque certains bâtiments d'origine n'avaient pas été amortis. Aujourd'hui, la société présente un bilan parfaitement sain, parfaitement stable.

Voilà en gros comment cette opération s'est faite, voilà son objectif et vous avez peut-être lu dans la presse que nous avons présenté le plan de travaux de modernisation de Palexpo, qui suppose un rafraîchissement intérieur et de remise à niveau importants, pour supporter notamment la comparaison avec la concurrence internationale. L'ensemble du dispositif va permettre d'améliorer toutes sortes d'éléments techniques au niveau du palais.

Le palais ne va pas augmenter de surfaces de manière considérable, à l'exception de la fin de la halle 6, (toit construit sur lequel il est prévu de mettre des murs pour terminer cette partie) qui représentera 5000 m² de surfaces supplémentaires utiles pour les expositions, contre un total de 105'000 m² aujourd'hui. Ce qui compte aujourd'hui c'est d'avoir un outil de travail qui supporte la concurrence.

Je l'ai dit, les actionnaires qui ont aujourd'hui souscrit sont connus ; il y en a d'autres qui ont annoncé leur intention d'entrer dans le capital. Celles et ceux d'entre vous qui lisent attentivement les médias auront lu que le canton de Vaud a accepté d'entrer dans le capital de la société, pour une somme importante à 7 chiffres (10 millions minimum). Une somme qu'il n'était pas simple politiquement pour le canton de Vaud d'accorder, puisque ce dernier a admis, ce qu'il n'avait jamais admis jusqu'ici, qu'il y avait une différence fondamentale entre le Centre de Beaulieu et Palexpo, à savoir que le Centre de Beaulieu était une structure locale à vocation cantonale là où manifestement Palexpo était une infrastructure d'importance régionale, voire romande, voire peut-être même nationale pour un certain nombre des expositions qu'il reçoit.

D'autres actionnaires privés ont été approchés, qui doivent – au fur et à mesure des besoins de financement qui seront les nôtres – rejoindre le capital de la société. Mais ceux-ci ont évidemment souhaité avoir des garanties, sur la stabilité de la société, sur sa capacité à avoir un besoin et une stratégie qui l'amène à se valoriser au fur et à mesure de ses opérations successives. Un autre élément d'importance qui pour moi a été difficile à négocier, était l'assurance pour ces capitaux d'entrer dans une structure qui ne serait pas soumise à des va et vient politiques tels que cela rendrait leur investissement déraisonnable ou incompatible avec les intérêts qu'ils poursuivent en entrant dans cette société.

Vous avez pris une décision, majoritaire, qui consiste à entrer dans le capital de la société Palexpo, répondant en cela à l'offre qui vous a été faite par le Conseil d'Etat. J'aimerais dire ici, et vous l'avez bien compris, que quand on doit réunir 100 millions de francs supplémentaires dans une société qui vaut déjà aujourd'hui 206 millions, personne ne pense sincèrement que c'est le million que Le Grand-Saconnex versera qui va faire la différence. Cet argent, financièrement, n'est pas nécessaire pour Palexpo et j'aimerais que chacun l'entende.

J'aimerais par contre dire que sur le plan symbolique et sur le plan politique, la présence de la Commune du Grand-Saconnex m'est toujours apparue comme étant importante et nécessaire. Nécessaire pour assurer les relations de bons voisinages entre les intérêts d'une société avec des structures importantes sur la commune, par sa taille, par sa dimension, par ses enjeux, par ses nuisances aussi qu'elle peut susciter chez un certain nombre des citoyens de la commune.

Qu'elle soit aussi capable d'entendre les intérêts de la commune et d'essayer de trouver au maximum de terrains d'entente, comme nous les avons trouvés lorsque cela a été possible sur un certain nombre de choses.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

M. PLEE, qui siégeait avec moi et sous ma présidence dans les Fondations immobilières, peut témoigner que sa présence n'était pas inutile lorsqu'il s'est agit de négocier le Skate-Parc en bas du parc de Palexpo, ou d'autres débats que nous avons eus sur d'autres éléments, et sur lequel il me semblait juste de trouver des solutions qui permettent à chacun de se comprendre.

Mais je le dis et je le répète, ce million là ne fera pas la différence. Je ne suis pas venu, et à aucun moment dans les discussions que j'ai eues avec le Conseil administratif, et chacun de ses membres peut en témoigner, dire que cet argent, Palexpo en avait besoin.

J'ai toujours présenté cela comme étant la promesse que j'ai faite et notamment au Parlement cantonal. Elle était d'assurer un certain contrôle politique et qu'il n'y avait pas seulement la présence de l'Etat de Genève qui était importante, qui est de toute façon assurée puisque l'Etat de Genève reste propriétaire des terrains. Elle devait permettre de m'assurer, dans une instance dans laquelle je ne serai plus présent directement, que les liens avec la commune du Grand-Saconnex puissent être les plus équilibrés possibles.

Vous avez choisi de suivre cette position. Un certain nombre d'entre vous étaient d'une opinion contraire. Un certain nombre d'entre vous ont également estimé que ce combat, que cette position, que cette volonté politique était d'une telle importance qu'elle nécessitait peut-être le lancement d'un référendum, qui a été depuis lancé.

J'aimerais vous dire que ce référendum – indépendamment du fait qu'il aboutisse ou pas – met évidemment les pouvoirs publics dans une situation délicate. Parce que j'ai moi-même dû aller expliquer à des actionnaires privés, la société du Salon de l'auto et la FER, (qui n'a pas de siège au sein du Conseil d'administration avec un capital de 5 millions), pourquoi la commune du Grand-Saconnex, avec un million, pourrait avoir un siège. La FER a compris qu'il y avait un intérêt probablement supérieur à la représentation de son propre capital, qui est quand même cinq fois supérieur à celui que vous avez estimé. Elle a compris qu'il n'était peut-être pas opportun qu'elle revendique un siège au Conseil d'administration alors même que j'ai pris sur moi de dire qu'avec un million de capital sur 206 millions de capital actuel et 250 millions de capital à terme, la commune du Grand-Saconnex aurait un siège au Conseil d'administration qui en tout état, à la fin du processus, ne compterait qu'un maximum de 9 membres.

Peut être par absence d'explications claires de ma part, et j'en prends la responsabilité, un certain nombre d'entre vous ont compris le dossier d'une autre façon. Ils ont compris que la commune allait mettre de l'argent à fonds perdus, qu'elle disposait peut-être des sièges de droit alors que ce n'était plus le cas ou ils n'ont pas réalisés qu'on était passé de structures qui étaient auparavant de droit public à une structure de droit commerciale, de société anonyme.

A d'autres actionnaires, qui voulaient savoir s'ils ne mettaient pas les pieds dans une structure et qu'ils allaient être pris dans des conflits politiques à n'en plus finir, j'ai indiqué que non. L'Etat de Genève serait un actionnaire stable et qu'il avait défini une stratégie pour Palexpo et la présence de la commune du Grand-Saconnex, nous la souhaitions, précisément pour permettre l'expression d'un certain nombre d'intérêts publics, qu'il était dans l'intérêt aussi de la société de pouvoir intégrer, car je préfère que la société soit en harmonie avec la commune sur laquelle elle est située plutôt qu'elle soit en conflit.

Enfin, je ne vous cache pas que je suis dans une situation délicate lorsque je vais aller l'expliquer au canton de Vaud, qui a dû lui-même expliquer à l'intérieur de son canton qu'il allait faire des efforts pour le centre d'expositions de Palexpo alors qu'il refusait de refinancer le Palais de Beaulieu de Lausanne.

Je vous laisse imaginer la situation politique si cela avait été l'inverse, si le Parlement genevois avait dû renoncer à recapitaliser Palexpo au profit d'investissements à Beaulieu. Je vous laisse imaginer la réaction des Genevois.

Cela me met dans une situation délicate, car évidemment cela donnera des arguments, notamment à la Ville de Lausanne, qui explique au canton de Vaud que Beaulieu passe avant Palexpo. Je suppose que cela sera du meilleur effet pour elle de pouvoir démontrer que Le Grand-Saconnex, à qui on proposait pour un million de capital d'entrer dans la société, fait la fine bouche, alors qu'on demande au minimum 10 millions (c'était le ticket minimum, on est dans une discussion entre 10 et 20 millions avec le canton de Vaud). Vous avez lu des déclarations très explicites tant du Président du Conseil d'Etat vaudois que du Conseiller d'Etat Mermoud, en charge du Département de l'économie, qui ont indiqué qu'ils donneraient suite à cette proposition et que le Conseil d'Etat avait déjà pris une décision de principe favorable.

Je vous ai fait une longue histoire, mais maintenant j'aimerais simplement vous dire, vous expliquer et vous faire comprendre dans quelle situation me met ce vote. Il est incompréhensible pour moi, non pas dans son expression puisqu'il était majoritaire. Mais cette réaction d'une partie d'entre vous, je peux la comprendre si elle était basée sur des informations qui étaient peut être inexactes. Elle peut même être parfaitement explicable et je peux parfaitement comprendre que cette opération puisse faire l'objet de critiques. Mais vous pensez bien que je ne peux pas poursuivre indéfiniment nos discussions et vouloir faire le bonheur de la commune du Grand-Saconnex si celle-ci n'en est pas aussi convaincue, autant que l'était l'ensemble du Grand Conseil, il y a un an et demi de cela.

Ma question est désormais de savoir si vraiment celles et ceux qui pensent qu'il ne faut pas entrer dans cette société ont réalisé tout cela. En fonction de leur réponse, je serai peut-être amené à prendre certaines décisions. Je serai probablement obligé de vous donner d'autres indications, parce que je ne peux pas prendre le risque d'affaiblir mes relations avec tous les actionnaires existants et la stratégie de développement de la société qui est pour moi capitale. C'est l'avenir de Palexpo qui se joue, c'est les prochaines années de Palexpo qui se jouent et cela, le Grand Conseil l'a parfaitement compris. Ce sont les relations avec des actionnaires publics ou privés extérieurs et en particulier avec le canton de Vaud qui se jouent. Je ne peux pas évidemment, pour un million de portée symbolique, prendre des risques qui sont des dizaines de fois supérieures à l'enjeu réel de cette opération.

C'est pour cela j'aimerais vraiment savoir si chacun d'entre vous a conscience de cela, faute de quoi je devrai prendre d'autres décisions au nom du Conseil d'Etat.

Discussion :

M. POMATTO : Je suis élu socialiste et l'une des personnes qui ont lancé ce référendum. Je vous remercie pour votre présentation et essayerai d'être bref, pour dire que les personnes qui ont lancé ce référendum, soit les Socialistes, les Verts et les deux élus du groupe apolitique, sont tout à fait conscientes de ce que vous avez dit. Le lancement du référendum n'a rien à voir avec le fait que Palexpo devienne une société anonyme. Nous avons pris connaissance évidemment du rapport de la Commission du Grand Conseil ainsi que de la position de l'Etat, qui pour nous ne posent aucun problème et nous n'avons pas du tout fait d'histoire là-dessus.

La grande question qui s'est posée était de savoir si nous, en tant qu'entité communale et entité politique, il y avait une logique ou une nécessité à faire partie d'un Conseil d'administration. Peut-être que notre vision n'est pas forcément très juste de ce qu'est un Conseil d'administration mais nous pensons qu'étant le pouvoir politique local, une personne de la commune ou de l'Administration communale pouvait se retrouver un peu en porte-à-faux par rapport au travail ou à la position qu'il devrait avoir dans un Conseil d'administration.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

Pour la commune, il y a toujours eu des contacts, un travail en commun avec Palexpo, pour tout ce qui est des questions d'organisation, de circulation et autres. Ces parties là peuvent tout à fait rester et semblent être beaucoup plus proches de la Direction d'une entité comme Palexpo plutôt que d'un Conseil d'administration qui j'imagine se voit quelques fois dans l'année et met en place des stratégies à un autre niveau.

J'imagine que le but du Conseil d'administration était plutôt de voir – ce qui était d'ailleurs précisé dans l'acte de loi – comment développer, comment organiser de grandes expositions. La question de savoir si Telecom reviendra à Palexpo est le type de question qui va se poser au Conseil d'administration. Nous, nos questions en tant qu'entité politique locale, sont beaucoup dans la proximité entre Palexpo et la commune. C'est une des raisons qui nous ont amenés à prendre cette position. Je laisse mes collègues donner d'autres raisons.

M. LONGCHAMP : Concernant la question de porte-à-faux, il faut bien comprendre que la nouvelle société anonyme aura la responsabilité de l'entier, à la fois de la stratégie et du développement de la société, puisqu'il n'y aura plus cette nébuleuse de structures qu'il y avait jusqu'ici. Donc, les liens avec Palexpo (Orgexpo va disparaître à la fin de cette année, ses activités étant reprises par la société), vont forcément être modifiés. Il n'y aura plus de structures qui permettront à la commune d'avoir l'information à la source. Vous me direz qu'on peut se contenter des rapports annuels de la société et on peut se contenter d'aller voir le Directeur qui certainement vous recevra parce qu'il est bien élevé et que c'est son rôle, chaque fois qu'il et que vous l'estimerez nécessaire.

Mais il faut bien comprendre que vous ne pourrez pas participer aux choix et aux options stratégiques de la société, ni faire valoir un certain nombre d'arguments de la commune, non pas sur la question de savoir comment il faut renégocier Telecom, car c'est clair que ce n'est pas l'actionnaire du Grand-Saconnex qui pourra apporter des compétences dans ce domaine. Mais il pourra apporter des compétences précisément là où on les attend, c'est-à-dire sur l'imbrication de la société dans son site, dans son environnement, dans le parc, dans les questions de voisinage, dans tout un certain nombre d'éléments de circulation, où il me semblait, M. POMATTO, que votre parti politique était précisément au niveau cantonal très soucieux de cela.

C'est-à-dire comment fait-on pour éviter que la société anonyme perde un certain nombre des questions d'intérêts publics que les structures publiques pouvaient avoir auparavant ?

Alors, si vous pensez que le fait que la commune du Grand-Saconnex sera en porte-à-faux dans la société, c'est à part cela une analyse que l'on peut défendre. Il faut donc bien avoir conscience que c'est une politique – pas de la chaise vide puisqu'il n'y aura même plus de chaise – où les options stratégiques de la société seront prises sans vous.

Une fois que le bateau sera parti, il sera parti. Si j'ai souhaité venir ici ce soir, ce n'est pas pour vous faire changer d'avis car je n'ai pas cet espoir. Mais j'aimerais bien que vous vous entendiez sur le fait qu'une fois que le bateau sera parti, il sera parti sans vous. Je ne vais pas pouvoir aller négocier, une fois qu'il y aura 250 millions de capital souscrit et défendre l'idée qu'un actionnaire, qui plus est public avec un million de capital, peut revenir avec un siège au Conseil d'administration.

Cela veut dire que vous avez définitivement considéré que le mode de gouvernance et les intérêts du Grand-Saconnex étaient mieux défendus à l'extérieur de la société qu'à l'intérieur. Soit ! J'ai entendu très exactement l'inverse sur les bancs de gauche au Grand Conseil, qui avaient précisément ce souci.

Je peux comprendre qu'au niveau local, vous ayez d'autres visions, mais j'aimerais simplement que l'on soit bien d'accord là-dessus : une fois que le bateau sera parti, il partira sans vous. Vous serez restés à quai et vous ne ferez pas le voyage, ce qui est peut-être largement supportable aussi.

M. ECKERT : Je pense que M. POMATTO a résumé un peu ce que l'on pensait de la question. Je pense que nous avons très bien compris les enjeux et entendu la force de créer cette société anonyme au lieu des diverses Fondations qui existaient précédemment. C'est justement pour donner cette force que vous avez mis dans la loi un article qui dit que « les membres du Conseil d'administration devraient être des personnes aux compétences reconnues en matière de gestion d'entreprise ou d'organisation d'expositions ou de congrès d'envergure internationale ». Il nous a semblé que les représentants de la commune avaient difficilement ces compétences là. Le développement de la société anonyme Palexpo SA, je peux le comprendre, je peux comprendre l'importance économique que cette entité a sur le plan même régional, puisque le canton de Vaud s'implique également dans cette structure, donc ce n'est pas seulement d'envergure cantonale.

Du point de vue du Grand-Saconnex, il y a un certain nombre de retombées indirectes qui existent, qui ne sont pas extrêmement grandes d'un point de vue financier. Pour nous, la plus grosse retombée ce sont quand même les nuisances. Il nous a semblé qu'en fait, toutes les discussions qu'on peut avoir sur le parking, sur la circulation, ne vont pas se passer au niveau d'un Conseil d'administration mais se passeront plutôt au niveau d'un exécutif, d'une direction, d'un directeur de Palexpo avec lesquels on peut organiser des groupes de travail entre le Conseil administratif et la direction, qui nous paraît plus efficace pour traiter de ce genre d'aspects.

Comme je le disais au début, je ne vois pas trop comment une personne représentant la commune puisse vraiment contribuer, de façon positive, au développement de la société Palexpo SA, car c'est simplement des compétences que nous n'avons pas.

M. LONGCHAMP : Ce n'est évidemment pas ce qu'on souhaitait en proposant ce siège au Grand-Saconnex. Je ne supposais pas qu'il y avait - peut-être il y en-t-il un et je m'en excuse auprès de lui - un spécialiste mondial des expositions dans votre Conseil administratif ou dans votre Conseil municipal. L'article que vous citez est exactement le même que celui dans la loi sur l'aéroport, qui est un établissement de droit public et non pas une société anonyme.

On n'attend pas que le représentant du Grand-Saconnex, comme celui de la commune de Meyrin, soit un spécialiste du transport aérien. Mme BÖHLER, qui a beaucoup de qualité et qui siège au nom de votre commune, n'a pas la qualité essentielle de connaître les jeux d'alliance entre les compagnies aériennes ou l'impact de la crise pétrolière ou de la crise tout court sur le fonctionnement du business aéronautique. Elle est là précisément pour créer des liens entre la commune et l'aéroport, pour rappeler des éléments qui sont doublement utiles : utiles pour la commune et utiles pour la société.

Nous avons par exemple été amenés à prendre, sur un sujet qui vous préoccupe beaucoup et sur lequel votre Conseil administratif a été un relais essentiel, l'affaire des hélicoptères, certaines décisions pour la saison d'hiver qui n'ont pas encore été communiquées. C'est là qu'on attend que la Conseillère administrative ou le Conseiller administratif jouent leurs rôles, en expliquant qu'il y a des gens dans la commune qui pensent que d'avoir 75 hélicoptères tous les jours pour amener des skieurs entre Noël et Pâques n'est pas forcément très positif pour la commune.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

Maintenant, la société anonyme paie des impôts, ce que les structures précédentes ne faisaient pas, notamment pour les impôts sur le capital. Elle paie la Taxe professionnelle. Il y a 130 collaborateurs qui sont engagés dans cette société anonyme et qui reversent, pour autant qu'ils habitent Genève ou qu'ils soient frontaliers, une partie de leurs impôts à la commune.

J'aimerais bien que vous ayez conscience que vous allez vous retrouver exactement dans la même situation de relations qui aujourd'hui vous lie à la société Du Pont de Nemours, qui elle aussi est une société en actions et qui doit être cotée quelque part aux Etats-Unis. Si la société Du Pont de Nemours se fait le plaisir de recevoir le Conseil administratif, tant mieux, mais si elle vous envoie baldinguer, c'est la même chose aussi. Vous n'avez aucune espèce de possibilité d'influer sur les décisions stratégiques de Du Pont de Nemours, d'aucune manière.

J'aimerais juste que vous ayez conscience de cela. J'aimerais que ceci soit protocolé dans votre procès-verbal du Conseil municipal. Je n'aimerais pas qu'on vienne m'expliquer ensuite que cette décision était une décision irréfléchie et que vous souhaiteriez quand même venir au capital. Une fois que le train sera parti, je ne pourrai plus défendre, devant les autres actionnaires qui sont venus pour des raisons déjà expliquées, la présence du Grand-Saconnex. Le plus brillant des avocats ne pourra jamais aller plaider cette cause et je ne vais pas entrer, bien évidemment, dans l'idée que le Conseil d'administration devrait avoir 250 membres pour permettre, au prorata du capital, à la commune du Grand-Saconnex d'avoir 1 membre sur 250, ce qui serait normalement la logique dans une société anonyme.

M. ECKERT : Je ne pense pas que l'on reviendra en arrière. Si on le fait maintenant, c'est qu'on en est convaincu et qu'on ne changera pas d'avis d'ici quelques années.

J'aimerais juste vous poser une question, puisque vous avez fait un commentaire sur les revenus fiscaux. Il y a un article 6 qui dit que « le statut fiscal d'exonération des deux Fondations de droit public visées à l'art. 1 est maintenu en faveur de la société ». Qu'est-ce que cela veut dire.

M. LONGCHAMP : Cela veut dire que lorsque nous avons liquidé les sociétés, elles ont été exemptes d'impôts pour les droits de mutation et les droits de transferts. C'est un dossier d'une complexité que vous n'imaginez pas. Je gère un département qui a toute sorte de dossiers. C'est de loin le dossier qui a été le plus complexe à gérer, car il y avait des problématiques de droit fiscal, de droit réel, de droit des fusions de sociétés, de protection des actionnaires, de protection des intérêts de l'Etat, etc., qui ont fait que cette loi, qui compte 21 articles, a demandé en réalité un travail gigantesque.

Cette exonération fiscale avait pour but d'éviter que lors du transfert de la valeur du patrimoine des Fondations immobilières dans la nouvelle société, ce système soit imposé fiscalement au niveau cantonal. Il l'a été au niveau fédéral, car nous n'avions pas la possibilité d'exempter la société à ce niveau. La société a exactement le même statut fiscal qu'une autre société anonyme, dès le moment où elle a été constituée. Les apports d'Orgexpo seront d'ailleurs soumis à cette même exemption. Pour l'Etat, c'est évidemment une opération totalement blanche, puisque l'Etat aurait dû payer lui-même les impôts, puisqu'à l'origine la société est partie avec un capital 100 % Etat. C'est seulement ensuite que le capital de l'Etat a été dilué par les apports de capitaux extérieurs. Dans un premier temps, celui de la Fondation pour le Tourisme, dans un deuxième temps, ceux de la Société du Salon de l'automobile et de la FER. Le troisième temps aurait dû être la commune du Grand-Saconnex, et la quatrième et cinquième opération seront le canton de Vaud et une autre structure privée.

Je crois comprendre que vous avez, et les uns et les autres, réalisé l'ampleur des décisions qui étaient prises. Il faut que vous compreniez que cela a amené le Conseil d'Etat à prendre une décision tout à fait particulière, qui amène à devoir tenir compte majoritairement des intérêts de la minorité.

Quand bien même je n'ai absolument aucune certitude que ce référendum puisse aboutir, et qu'ensuite même s'il aboutissait, cela supposerait qu'il faille encore que la majorité du corps électoral du Grand-Saconnex s'exprime, vous comprendrez bien volontiers que pour des raisons d'intérêts supérieurs, je ne peux pas persister dans une opération qui va affaiblir Palexpo. Je considérais qu'il fallait ouvrir la porte au Grand-Saconnex pour des raisons symboliques et politiques et mal m'en a pris puisque cette porte, un certain nombre d'entre vous préfèrent qu'elle ne soit pas ouverte. Je suis donc malheureusement obligé de la refermer car je ne peux pas prendre le risque vis-à-vis d'autres actionnaires, de voir une polémique politique locale et communale, empêcher la réalisation de négociations qui interviennent au niveau intercantonal, voire national, voire pour des actionnaires que nous annoncerons prochainement, de niveau international.

Vous le comprenez bien, avec tout le respect que j'ai – et vous le savez grand – pour les Autorités de la commune du Grand-Saconnex – avec toute la vision de l'Etat qui est la mienne, je ne peux pas faire courir le risque à la société d'être prise dans une polémique pour une somme d'un million. La société n'en a pas un besoin impératif et cela va la priver, si cette affaire n'est pas correctement gérée, de sommes beaucoup plus importantes en fermant la porte d'actionnaires qui sont plus stratégiques au développement de Palexpo que n'aurait pu l'être évidemment l'apport du Grand-Saconnex.

Je tiens à vous dire que cette décision m'en coûte, car je pense qu'elle est en réalité contraire aux intérêts de la commune du Grand-Saconnex. J'aimerais ici remercier celles et ceux qui ont compris ce discours.

J'ai aussi une compréhension pour ceux qui n'ont pas compris ce discours. Je peux accepter leur argumentation, mais il faut qu'ils aient conscience du fait que je ne peux pas faire courir un risque à cette société plus avant. Je viens donc ici vous indiquer que le Conseil d'Etat retire irrévocablement et irrévocablement sa proposition qui ouvrait la porte au Grand-Saconnex. Quelle que soit l'issue de votre décision, je suis malheureusement obligé de vous dire que la Commune du Grand-Saconnex ne sera pas membre du Conseil d'administration de la société et qu'elle ne pourra malheureusement pas le demander.

Je ne souhaite pas d'ailleurs qu'elle le demande, puisque si vous veniez à le demander, par hypothèse parce que le référendum n'aboutissait pas, ou par hypothèse parce que le référendum aboutissait mais que la majorité des citoyens était quand même d'accord d'entrer dans le capital – je ne peux pas, vis-à-vis d'autres actionnaires, leur expliquer que cette société sera exempte de tous ces problèmes puisque précisément, ils sont survenus avant même d'avoir commencé.

Je tiens à préciser que cette décision n'est pas seulement la mienne, mais également celle de l'ensemble du Conseil d'Etat avec qui j'en ai discuté la semaine dernière comme il se doit, puisque l'actionnariat qui allait être mis à disposition avait pour particularité de baisser la part de l'actionnariat de l'Etat et que c'est une décision que seul l'Etat pouvait prendre. J'ose espérer que personne ne sera amené à le regretter. J'aimerais dire à l'endroit des Conseillers municipaux qui ont soutenu cette proposition que je suis persuadé que les intérêts stratégiques de la commune auraient été mieux défendus s'ils avaient été suivis.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

Je comprends qu'ils puissent bizarrement ressentir une décision où la minorité l'emporte sur la majorité. Mais vous comprendrez bien que dans une décision qui était de portée symbolique, l'échec intervenait à partir du moment où il y avait un certain nombre de gens qui ne pensaient pas que cette porte ouverte était une bonne opération et que par définition, je ne peux évidemment pas aller plaider tout cela avec un minimum de sérieux devant les autres actionnaires sans passer pour un « pinkeli ».

Je tiens à dire qu'à titre personnel, cela ne changera rien aux relations que j'ai avec la commune du Grand-Saconnex. En ma qualité d'organe de tutelle de Palexpo, je veillerai tant qu'il sera possible d'y veiller. Mais je ne suis pas le Président de la société, je ne compte pas le devenir et je ne suis pas non plus éternel à tout cela. Cette société doit précisément vivre sa vie, c'est pour cela que nous l'avons constituée.

Je tiens également à vous dire que je n'en tiendrai pas plus rigueur dans la gestion d'autres sociétés et d'autres structures que je suis amené à présider. Je pense à l'aéroport. J'ai toujours veillé aux intérêts de la commune et de mes concitoyens, puisque le propre des citoyens du Grand-Saconnex, c'est d'être aussi mes concitoyens. J'y veillerai tant que je le peux. Mais je regrette sincèrement d'être amené à devoir prendre cette décision car je suis profondément convaincu qu'elle s'avérera contraire aux intérêts de la commune du Grand-Saconnex. Ma foi... chacun est majeur et vacciné.

M. MARGUET : J'étais l'une des personnes positives pour cet octroi de capital d'un million. Je relevais encore dans le procès-verbal du mois d'octobre que les référendaires désiraient ce siège, mais gratuitement. Il y a quand même un non-sens dans ce référendum, car la deuxième partie n'est absolument pas en relation avec cet octroi de capital d'un million.

Je comprends les arguments que vous avez exposés mais je peine énormément – cela fait 14 ans que je suis Conseiller municipal au Grand-Saconnex - et c'est la première fois que je vis quelque chose comme cela, où « on nous interdit d'aller au référendum » parce que je pense que l'Entente, voire notre groupe Présent-Avenir-Saconnésien, avons un rôle à jouer et on devait pouvoir défendre nos arguments, car ils étaient bons. Le Conseil d'Etat nous enlève cette possibilité d'apporter au peuple une réponse cinglante au référendum et peut-être, pour une fois, de les minoriser en leur disant: Messieurs, nous avons raison dans notre intention, nous avons raison dans la façon de défendre notre capital d'un million, car effectivement je suis comme vous convaincu que notre présence dans les précédents trois Conseils de Fondation devait être continuée, car Palexpo est en grand acteur de la commune.

Il est vrai que Palexpo apporte des nuisances et des ennuis de circulation, mais on les a gérés, le Conseil administratif a toujours été de concert. Cet accord ne passera certainement plus, voire plus du tout, car on n'aura plus la possibilité de discuter comme avant. A partir de là, je pense que les référendaires, soit les Verts, les Socialistes et les deux représentants du Groupe apolitique, porteront la responsabilité des conséquences éventuelles et futures. Cela reste toujours des collègues et je respecte leur décision car cela fait partie de la démocratie, mais, comme vous l'avez dit, il faut que cela soit protocolé et qu'ils sachent que ce qui se passe, cela sera de leur faute et uniquement de leur faute.

M. LONGCHAMP : Je fais de la politique tout comme vous et j'aime mener des combats. Alors j'aurais aimé m'impliquer aussi et venir expliquer aux citoyens du Grand-Saconnex combien Palexpo était important. Je dis simplement que cette décision, que ce combat politique local est totalement antinomique avec le pouvoir de conviction que je dois avoir sur d'autres actionnaires qui, voyant que cette affaire tourne dans un pugilat communal, diront qu'ils ne vont pas mettre les pieds dans une structure de cette nature.

Je ne peux pas prendre le risque d'affaiblir le capital dont j'ai besoin. J'ai besoin des 15 ou les 20 millions du canton de Vaud pour des raisons politiques, mais aussi financières. J'ai aussi besoin des autres apports de capital et je ne peux pas prendre le risque pour un million. Je tiens à vous dire et à vous répéter que j'ai, en toute conscience et en toute bonne conscience, pensé que c'était précisément pour répondre aux soucis d'un certain nombre d'élus, surtout de gauche au niveau cantonal, qu'il y avait encore un contrôle public d'une société anonyme puisque c'est la forme juridique la plus adéquate pour ce genre de situations. Mais la société anonyme a parfois des aspects inquiétants pour un certain nombre de gens qui ne connaissent pas ses rouages.

Toutes les réformes que j'ai initiées dans le Département que je préside, j'ai essayé de les faire dans le souci d'arriver à un résultat et d'éviter des conflits politiques qui tuaient les résultats de cette réforme. Si j'avais voulu faire de cette réforme un sujet de pugilat politique, je m'y serai pris totalement différemment. Toute la ville et tout le canton sauraient que Longchamp s'occupe de Palexpo mais il ne serait rien passé à Palexpo.

J'ai une autre stratégie par rapport à cela. Elle a démontré son efficacité puisque je vous l'ai dit, le Grand Conseil, le jour même où il s'entredéchirait sur l'épineuse question de savoir s'il fallait un représentant des partis politiques dans les établissements publics, a voté cela à l'unanimité. Il a voté aussi d'autres réformes importantes dans une discrétion relative, qui était le gage de l'efficacité.

Ce que je recherche, ce n'est pas d'avoir mon nom dans les journaux demain matin. Ce que je recherche, c'est fondamentalement d'assurer le saut générationnel de cette institution. C'est la seule garantie que je peux donner aux uns et aux autres. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour faire en sorte que Palexpo puisse, ces prochaines années, continuer à avoir le rayonnement qu'il a eu ces dernières années, grâce à un certain nombre d'hommes et de femmes politiques qui ont permis cette réalisation à d'autres époques, grâce au peuple genevois qui l'a voté et grâce à ceux qui l'ont dirigé et géré. Parce que ceci est nécessaire à notre prospérité à tous, et en particulier à votre prospérité communale.

M. DETRAZ : J'aimerais juste poser une question qui peut être stupide mais qui peut être importante. Est-ce que le groupe de référendaires, sur la base de l'explication que vous venez de faire, aurait la possibilité juridique de retirer ou d'annuler la récolte de signatures, pour qu'on puisse revenir à la situation de celle qui était : la majorité du Conseil municipal a accepté.

M. LONGCHAMP : Evidemment que les pétitionnaires ont la possibilité de ne pas déposer leur référendum ou peut-être même que ce référendum n'aurait pas abouti, quoiqu'il arrive. Mon problème, il est autre. Il est le problème du climat qu'il y a là autour. J'ai déjà été interpellé par un journaliste de la Tribune de Genève vendredi dernier. Une partie du mal est déjà fait et mon souci maintenant est d'éviter que ce mal vienne contaminer d'autres éléments qui sont ceux que je vous ai indiqués.

Je comprends parfaitement le droit des minorités du municipal de lancer un référendum. C'est même la preuve que notre démocratie est vivante, mais il était pour moi nécessaire de resituer cette affaire dans son contexte parce que ce n'est pas une faveur que l'Etat est venu vous demander, mais une chance que l'on offrait à la commune du Grand-Saconnex. Je comprends que l'on puisse considérer que ce n'est pas le cas ; je comprends que l'on puisse considérer qu'on veuille investir ce million dans d'autres choses. Mais il faut aussi que vous conceviez que je ne peux pas prendre ce risque.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

M. DETRAZ : Est-ce que si, dans les quelques minutes qu'on pourra encore avoir ce soir pour parler avec nos collègues qui ont déposé ce référendum, ces derniers nous donnent une réponse sage et qu'ils se mettent dans une situation de comprendre que notre commune a besoin de cet outil de travail avec notre siège auprès de vous, si cette sagesse peut peut-être ressortir du débat que l'on peut avoir avec eux, est-ce qu'on peut vous le communiquer et changer d'avis ?

M. LONGCHAMP : Vous me mettez dans une situation de plus en plus difficile. J'ai cru comprendre des déclarations de M. ECKERT notamment, que cela ne serait pas le cas. Je ne suis pas venu avec l'espoir que ce référendum soit retiré. Je suis venu pour dire et pour qu'il soit protocolé que les Conseillers municipaux qui ont souhaité lancer ce référendum et ceux qui les accompagnent, aient bien pris conscience du caractère irréversible de la décision. On ne pourra pas revenir dans un an et demi et dire, écoutez, on a changé d'avis et finalement on aimerait être au Conseil d'administration.

Je veux qu'il soit indiqué ici que c'est une fin de non recevoir irréversible.

On a besoin de 100 millions et pour avoir ces 100 millions avec l'endettement qui est le nôtre aujourd'hui, il faut entre 20 et 50 millions de capital pour avoir le levier financier qui nous permette d'avoir les fonds nécessaires pour faire les travaux. Ces travaux ont commencé avec la rénovation du centre de congrès il y a un mois. Ils vont, en gros, se terminer en 2013, avec un pic de travaux et des besoins de financement en 2011.

Je pense fondamentalement que cela veut dire que je n'ai pas réussi à vous faire comprendre le sens de ma réforme, le fait qu'elle était dans votre intérêt et que c'était dans l'intérêt de la société qu'il y ait une certaine relation de confiance qui supposait que chacun y trouve son compte.

Cela devient un conflit gauche/droite au sein du Grand-Saconnex pour un million, dans une société qui en a 250, alors que je n'ai pas eu ce conflit et que j'ai réussi à faire voter cette réforme à l'unanimité du Parlement au Grand Conseil. Avec tout le respect que j'ai pour votre Conseil municipal, je vous assure que manier sept groupes politiques aussi divergents que ceux qui siègent au Grand Conseil, c'est quand même une affaire complexe.... Cela veut dire que j'ai échoué devant vous. J'en tire les conclusions et j'en tire les conséquences. Mais les conséquences, pour moi, elles ne peuvent être que celles-là.

Maintenant, vous pouvez aussi me réveiller à trois heures demain si vous avez changé d'avis. Mais mercredi, j'ai ma séance au Conseil d'Etat et de toute façon, le Conseil d'Etat m'a formellement donné la latitude de retirer cette offre.

M. STEINER : En tant que Président, je regrette une chose, c'est que nous n'ayons pas eu ces éclaircissements il y a un mois. Quand la Commission des finances s'est réunie, il avait été suggéré de vous convier à venir expliquer les enjeux. Cela n'a pas été fait et maintenant, c'est un peu tard.

Mme MAMIN-TISSOT : Mes propos vont un peu dans le même sens que ce que mon collègue DETRAZ a dit. Je m'interrogeai, à la lumière de ce que M. LONGCHAMP nous a transmis maintenant, avec toutes les explications qui, en ce qui me concerne, ne font que de me convaincre davantage, si ce retrait est ferme ou si on pouvait encore accorder un petit temps de réflexion à nos collègues référendaires pour prendre éventuellement la décision de suspendre ce référendum si la loi l'autorise. La réponse a déjà été donnée, donc...

M. ORSINI : Je voulais simplement faire la même remarque que M. STEINER quant au fait qu'il aurait été tout à fait normal que cette explication ait été donnée la dernière fois. Notamment, non pas sur le fond de l'affaire mais sur le mécanisme. Aujourd'hui, on a un Conseil municipal où il y a une faible majorité en plénum. Je suis, à moi seul, une singularité : j'étais le seul libéral de droite à voter contre ce projet. Je dois bien reconnaître que l'explication que vous avez donnée ce soir donne un éclaircissement différent, notamment par rapport au chiffre concret des 202 millions, ainsi que sur l'aspect concret des négociations que vous devez mener avec les autres partenaires qui souhaitent rentrer au capital, ce qui n'avait pas été explicité aussi clairement.

Je pense qu'il aurait fallu donner une explication surtout aux référendaires, pas tellement au niveau du vote, on a peut-être fait preuve d'un peu de naïveté, on a un plénum qui est légèrement majoritaire à droite et on avait de toute façon une minorité qui n'en n'est pas une. J'entends, une fois qu'elle est fédérée, il s'agit de deux voix majoritaires à droite. Donc il aurait été peut-être bien de savoir que l'on allait très probablement à un affrontement droite/gauche évident sur un sujet aussi sensible et qu'il n'y aurait peut-être pas une sensibilité communale transverse qui permettrait à tout le monde de se fédérer à cette proposition.

Je pense qu'aujourd'hui les référendaires sont de toute façon un peu coincés, puisqu'ils ont annoncé à la population qu'ils représentent qu'ils souhaitaient ce référendum. Je vois mal comment ils pourraient retirer maintenant ce référendum sans faire la culbute.

Je suis un petit peu mitigé ce soir, je pense qu'à aucun moment jusqu'à ce soir il n'a été expliqué aux référendaires que le seul fait d'amorcer ce référendum vous obligeait à retirer de facto votre proposition. On vient un peu maintenant avec la punition et le petit coup de poing sur le museau après, ce qui me semble être une mauvaise situation.

M. STEINER : Avant de passer la parole à M. POMATTO, j'aimerais simplement dire que quoiqu'il arrive, je pense que le référendum est caduc puisque soit il est retiré et on peut continuer à discuter, peut-être, soit il n'est pas retiré et la proposition tombe. Donc le référendum, quoiqu'il arrive, ne sert plus à rien.

M. POMATTO : J'ai demandé la parole mais je crois que M. ORSINI a dit globalement une bonne partie de ce que je voulais dire. D'un point de vue personnel, c'est vrai que la première fois qu'on en a discuté en Commission des finances, je m'étais abstenu par une absence très nette, je trouvais, d'éléments qui ne me permettaient pas réellement de me prononcer, une série d'éléments qui ont été effectivement dits ce soir.

Comme je l'ai dit dès le départ, la transformation et le travail qui va être fait sur Palexpo n'est pas du tout quelque chose qui me gêne et qui gênait la majorité des référendaires. C'était vraiment une question par rapport à ce que nous, on allait y faire et cette nécessité là. C'est vrai que très certainement, cela aurait valu et cela vaudrait encore, car j'aurais encore effectivement besoin de discuter tranquillement avec quelqu'un, pour effectivement me rendre compte s'il y a réellement intérêt ou pas. Ce qui est un peu dommage à hauteur du mode de fonctionnement, je pense que si on avait eu plus d'informations et on avait su que ce type de décision devait être prise « à l'unanimité » ou pas, peut-être qu'effectivement on aurait eu une position autre. Maintenant, fondamentalement, le référendum est lancé, la population l'a reçu, la presse également et donc, c'est évident que par rapport à des instances extérieures, le fait est que les avis étaient mitigés au Grand-Saconnex, on peut difficilement le masquer. Je ne sais pas trop quoi vous dire là-dessus.

Mme JEANDET : Mes propos vont dans le même sens que les propos de mon collègue, M. MARGUET. Le 6 octobre, notre Conseil municipal a accepté, c'est vrai de justesse, l'acquisition d'un siège au Conseil d'administration de Palexpo S.A. La démocratie heureusement permet le référendum, c'est la solution qui a été choisie par les Socialistes, les Verts et le GAG.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

Visiblement, cette attitude implique de la part du Conseil d'Etat, transmis par la voix de M. LONGCHAMP ce soir, la possibilité voire la certitude de retirer l'offre d'acquiescer ce siège. Ce qui, in fine, implique que la majorité de ce Conseil municipal ne peut pas être respectée et je ne vous cache pas le malaise que cela me provoque face à la population du Grand-Saconnex.

J'entends bien que les informations que nous avons eues ce soir remettent un certain doute de la part des uns et des autres et peut-être qu'effectivement, des éléments complémentaires auraient permis de prendre une décision autre. J'aimerais saisir la petite ouverture que j'ai quand-même cru comprendre de M. LONGCHAMP, sachant que le Conseil d'Etat siège mercredi, de nous laisser la possibilité de non pas un débat qui va durer toute la nuit, mais quand même de pouvoir reprendre ce point brièvement, car quoiqu'il en soit, cela va impliquer une décision de notre part, puisque comme l'a dit notre Président, soit le référendum est retiré soit il devient caduc. A ce moment là, j'imagine que nous n'aurons pas d'autre choix que d'avoir un nouveau projet de délibération qui annule la délibération que nous avons prise le mois passé. Je ne vois pas tellement comment on pourrait faire autrement.

M. JIMAJA : Merci Monsieur le Conseiller d'Etat d'être venu ici. Certains de mes collègues l'ont déjà dit, c'est dommage. Je pense que nous aurions pu avoir certains éléments bien longtemps avant même d'avoir débattu sur ce sujet en Commission. Peut-être même avant que la loi soit votée, afin que la commune ait pu faire valoir certaine position. Nous sortons d'une période financière assez délicate, vous le savez certainement. Un million, c'est vrai, ce n'est pas grand-chose, mais ce n'est pas rien pour la commune. Lorsque nous avons déposé notre rapport de minorité, nous avons bien dit que nous essayons de donner des éléments au Conseil administratif, ou alors en Commission, pour que le Conseil administratif aille négocier autrement avec le Conseil d'Etat. Nous ne sommes pas dans une opposition gauche/droite, car si l'on pense que c'est une opposition gauche/droite, ce serait un tout petit peu faux, mais ce n'est plus d'actualité de toute façon.

Ce qui est d'actualité, ce serait de reprendre les éléments du rapport de minorité qui se trouvent dans le procès-verbal de la Commission des finances, afin de négocier avec le Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat sait très bien qu'au titre des nuisances que nous avons sur la commune, par exemple, nous pourrions demander au Conseil d'Etat, afin qu'il décide dans sa grande souveraineté, de nous attribuer un capital industriel d'un million. C'est pour cela que nous demandions un siège gratuit. Nous avons parlé de voix consultative, de voix délibérative et tout cela est ouvert. Je ne me sens, moi qui fait partie des Verts, nous qui sommes référendaires, je ne me sens pas coupable d'avoir mal défendu les intérêts de la collectivité.

M. LONGCHAMP : M. JIMAJA, vous imaginez deux secondes sérieusement que je peux aller dire à des gens à qui je réclame des dizaines de millions pour entrer dans le capital d'une société que je veux offrir un siège, sans contrepartie, à une commune pour que cette commune puisse venir défendre ses intérêts, intérêts qui pourraient entrer en contradiction avec les intérêts de ces actionnaires-là ? Je vous assure que je vais difficilement pouvoir expliquer cela au canton de Vaud, qui doit régler le problème avec Lausanne, avec tout le respect qu'il doit avoir pour la commune du Grand-Saconnex.

Je pense qu'avec le meilleur talent du monde, je suis obligé de vous dire que c'est juste une vue de l'esprit, c'est d'une autre logique : celle d'un établissement public, anciennes structures dont plus personne ne veut, heureusement d'ailleurs.

Mme JEANDET : M. JIMAJA, je ne suis pas sûre d'avoir bien compris vos propos, car le référendum qui est lancé ne va pas dans ce sens ; il va plutôt dans le sens de non-acquisition et ne parle à aucun moment de dire que la commune pourrait siéger sans investir le million.

M. JIMAJA : Nous avons fait un long débat, autant en Commission qu'en ce Conseil et ces pistes ont été évoquées. Les spécialistes peuvent bien se pencher dessus au titre des nuisances que nous avons et d'un certain nombre de choses. Je suis de ceux qui pensent qu'on peut toujours aller un petit peu plus loin, au niveau de la négociation, jusqu'à ce que l'on trouve un point d'accord. Malheureusement, nous n'avons pas pu négocier au bon moment. Nous arrivons un tout petit peu après que le train soit parti. Nous allons nous accrocher et de toute façon on n'a pas le choix. Palexpo étant sur la commune du Grand-Saconnex, nous avons des intérêts dans Palexpo, Palexpo a des intérêts au Grand-Saconnex. L'Etat de Genève est là également pour défendre les intérêts du Grand-Saconnex si nous n'arrivons pas à avoir un siège. Tout est une question de négociation, tout dépendra du Conseil administratif et du temps que le Conseiller d'Etat pourrait avoir à disposition, c'est tout. Il ne s'agit pas d'une opposition gauche/droite.

M. LONGCHAMP : J'avoue bien volontiers ma part de responsabilité dans cette affaire. Je suis venu discuter la première fois de cette affaire avant même que la loi soit votée devant votre Conseil administratif, sous l'ancienne législature, en expliquant qu'elles étaient les intentions par rapport à Palexpo et en expliquant qu'il me semblerait intéressant que la commune puisse y siéger.

A l'époque, Mme BÖHLER m'avait dit que la commune était dans une situation financière qui rendait cette opération extrêmement précaire, et que même si elle comprenait les enjeux de cette situation, elle avait d'autres éléments et d'autres urgences qui entraient en ligne de compte.

Puis la situation s'est un peu améliorée, les négociations ont avancé. Moi, mon enjeu était de faire voter cette loi, d'avoir des négociations avec des partenaires. C'est vrai que j'ai rencontré à une ou deux reprises le Conseil administratif, mais de manière probablement déstructurée. J'aurais peut-être dû avoir le souci de venir vous expliquer cela plus avant. Maintenant, c'est probablement trop tard et je tiens à en prendre la responsabilité, car à aucun moment, je n'ai imaginé qu'une opération de ce type allait être refusée par la commune. A aucun moment je n'ai envisagé cela, pour une raison politique que vous avez indiqué. N'ayant pas vu une opposition politique gauche/droite au niveau cantonal, si ce n'est quelques remarques de la gauche, qui s'inquiétait que la société anonyme puisse aussi avoir une option de gestion de pure société anonyme. Ce à quoi je répondais que je souhaitais que la commune du Grand-Saconnex puisse y être associée.

Cela étant, cela n'a pas de conséquences financières qui sont pour moi insurmontables, puisqu'il s'agit d'un million sur un capital de 250. Je vous assure que cela ne met pas en péril l'avenir de Palexpo. Simplement l'avenir s'écrira d'une autre manière.

M. MARGUET : Il faut quand même relever une chose : on a tendance à critiquer le Conseil administratif au niveau de la communication. Mais quand on lit les différents procès-verbaux, notamment celui du 6 octobre, le Conseil administratif parlait bien de quelques centaines de millions de francs. On ne va quand même pas dire maintenant qu'on pensait que c'était 15 millions et que notre part représentait « un 15^e » de cette part là. Ensuite, par rapport à la réflexion de M. JIMAJA, si aujourd'hui ce n'est pas un combat gauche/droite, je ne sais pas quand on en aura vraiment un ici au Grand-Saconnex. C'est typiquement ce qui se passe et il faut appeler un chat, un chat.

M. LONGCHAMP : Il faut bien que vous compreniez qu'il y a aussi une problématique juridique qui s'exprime : aujourd'hui, le référendum a été lancé mais n'a pas encore abouti. On est dans une situation intermédiaire.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

C'est une décision qui est en gros une décision de se marier. La plus belle des femmes ne sera pas conquise si celle-ci refuse de vous donner son cœur. Cela ne sert à rien de publier les bans du mariage et de se demander ce que l'on va servir le soir au dîner pour nos invités, puisque l'un des éléments indispensables du mariage, à savoir l'accord de la mariée, aujourd'hui, n'est plus.

Le Conseil d'Etat aurait pu avoir une autre attitude, qui aurait été d'attendre de voir si le référendum abouti. J'ai récolté des signatures pour des référendums et je sais ce que c'est. Je sais les déchets qu'il y a de signatures non-valables, de signatures à double, de signatures de gens qui croient habiter Le Grand-Saconnex qui n'y habitent pas... Tous ces éléments, pour réunir 1000 signatures, par les temps d'hiver, dans un délai aussi court, n'était pas une chose acquise. Mais je ne veux pas jouer ce jeu-là et cela ne peut pas être l'attitude institutionnelle du Conseil d'Etat.

A partir du moment où je vois que les conditions du mariage ne sont pas réunies, on ne va pas commencer à imaginer comment on va vivre quand on aura trois enfants...

Je fais partie du Conseil d'Etat, autorité de surveillance des communes. Donc l'organisation du référendum, la validation du référendum, c'est le Conseil d'Etat qui doit la prendre. Je ne veux pas me retrouver dans une situation intenable, et mes collègues avec moi. Réorganiser Palexpo n'est pas une décision qui est la mienne seule, mais c'est une décision qui est celle de l'entier du Conseil d'Etat et notamment de l'un de mes collègues qui a collaboré avec moi de manière tout à fait déterminante sur ce dossier et qui a contribué à sa réussite, M. David HILER. Il a eu lui aussi quelques étonnements sur l'issue de cette affaire, mais qui s'en remettra, tout comme moi.

M. SCHIAU : Mon parti et moi-même entendons M. LONGCHAMP. J'avais pensé que suite à l'intervention de M. ORSINI, on avait enclenché un petit momentum de pensées positives pour un qui était viscéralement convaincu du bien-fondé de ce siège de la commune pour un million. Je pensais que si on pouvait attendre mercredi pour laisser à nos collègues le temps de se concerter. Comme vous l'avez expliqué, je vous comprends tout à fait mais cette décision me pèse énormément.

M. LONGCHAMP : Je ne peux pas attendre, et je n'ai aucune idée où en est le référendum. Plus j'attends, plus je suis dans une situation de me dire que le Conseil d'Etat se retire parce qu'il a peur, ou il ne se retire pas parce qu'il est sûr de gagner, etc... Je ne peux pas rentrer dans cette logique, ce n'est pas mon rôle institutionnel et c'est même précisément le contraire de ce que dois faire.

M. SCHIAU : Le Président d'une société disait « toutes les opportunités dans la vie sont là, il faut juste savoir les prendre au bon moment ». Malheureusement, Le Grand-Saconnex s'est bien loupé.

M. STEINER : Un petit espoir à nous donner, peut-être ?

M. LONGCHAMP : Vous avez entendu mon discours, chacun dans cette salle est assurément majeur et probablement vacciné et chacun prend ses responsabilités.

Si vous venez demain matin en m'expliquant que vous avez été tous saisis par la grâce et que moyennant un changement de trois virgules ou de trois conditions différentes, vous avez trouvé un accord unanime, je ne vais pas vous claquer la porte au nez en vous expliquant que je suis maintenant sourd à tout cela. Mais je ne peux pas me mettre dans une situation qui affaiblit mes relations avec d'autres personnes.

Si d'ici mercredi matin vous arrivez avec les référendaires et avec la majorité du Conseil municipal à trouver quelque chose qui réponde aux critères qui sont nécessaires à la réussite de cette opération, c'est-à-dire un consensus autour de quelque chose, je ne vous dis pas que je vais écarter d'un revers de main ce consensus. Mais je suis obligé d'admettre qu'on en est visiblement assez loin, à entendre les déclarations, parfaitement légitimes et compréhensibles des référendaires.

J'ai malheureusement d'autres enjeux de temps, d'autres enjeux juridiques, d'autres enjeux institutionnels et d'autres enjeux stratégiques.

Je veux en tout cas vous remercier de m'avoir reçu. Vous aurez bien compris que le sens de mon intervention était principalement de rappeler, ou de dire, ou de vous apprendre, l'état d'esprit qui était le mien. J'ai probablement été incompris, peut-être pas ce soir, mais auparavant faute d'explications. Malheureusement, ce n'est pas un bateau sur lequel on peut monter en tout temps, ce bateau est déjà largement à quai, il est déjà même presque déjà en mer et mon rôle de « capitaine » ou « d'armateur » est de veiller à sa bonne route avec la meilleures des météo possibles.

M. STEINER : On a vu au départ du Vendée Globe que les bateaux peuvent revenir au port de temps en temps...

M. DETRAZ : Une fois qu'on aura terminé l'entretien avec M. LONGCHAMP, pourrait-on avoir une suspension de séance pour évoquer librement avec nos collègues la situation ?

M. POMATTO : J'ai toute une série de questions, d'éléments qui pour moi n'étaient pas clairs, comme : le Conseil d'administration, par rapport à un Conseil d'administration qui se voit deux, trois fois par année, comment est-ce qu'il va fonctionner ? Quel est son but ? Sur quels points il va se baser ? Enfin, tous ces éléments là que je disais... Est-ce vraiment le lieu où on doit être ? Je n'ai pas de réponses concrètes, donc je vois mal, effectivement, ce qu'on attend de moi.

M. JIMAJA : Questions précises : nous avons demandé si c'était possible d'avoir une voix consultative plutôt qu'une voix délibérative ? Quelle serait la minorité de blocage dans un Conseil d'administration, car si jamais, se retrouver seul à dire non, ce n'est pas bien pour une commune alors que la majorité dit que c'est ainsi qu'il faut faire ? Vous avez beau y être, ça ne passerait pas. Je crois que tout cela doit être réglé par les statuts dont on n'a même pas entendu parler en Commission des finances.

M. LONGCHAMP : La société est déjà constituée. Elle se réunit déjà formellement. Pour des raisons de calendrier, il a été convenu qu'au premier janvier de cette année étaient dissoutes les deux Fondations immobilières et qu'elles étaient reprises par la société anonyme, ce qui est fait. Pour la Fondation Orgexpo, qui est la fondation d'exploitation et qui a les collaborateurs qui y travaillent, c'est au 1^{er} janvier de l'année prochaine que l'opération de basculement se fera.

Donc, la société existe déjà, elle comprend trois administrateurs à ce jour, elle se réunit une fois par mois, même un peu plus ces temps car elle est dans ces phases importantes. Elle a un règlement et des statuts, puisque le droit des sociétés anonymes fait que les statuts doivent être déposés au moment où elle est constituée. Ils sont d'ailleurs tout à fait publics, puisqu'ils ont été déposés devant le Registre du Commerce et peuvent probablement être consultés sur Internet. Cela étant, ce sont des statuts relativement classiques de sociétés anonymes.

Il n'y a pas de minorité de blocage, pour une raison toute simple, c'est que c'est le droit d'une société anonyme pure et qu'on n'a précisément pas voulu d'une minorité de blocage, sachant qu'il y avait déjà une majorité de blocage de l'Etat, qui en tout temps devra rester majoritaire. Aucun actionnaire ne peut bloquer le fonctionnement de la société.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

La voix consultative n'est pas possible, parce que le droit des sociétés anonymes ne peut pas vous rendre administrateur sans actions ou sans éléments liés à cela. Si non, c'est une autre structure, comme un établissement de droit public où l'on ne peut pas faire venir du capital. Le seul moyen de régler ce problème, à teneur du droit suisse, c'était la société anonyme.

La société anonyme qui est constituée par une loi, la loi que vous avez reçue.

Elle se réunit une fois par mois, elle est composée de trois membres mais elle aura au maximum neuf membres au terme de ses opérations. Il était prévu que la commune du Grand-Saconnex soit le 4^e membre, le canton de Vaud aura un membre s'il atteint les sommes que j'ai indiquées. Il y a un autre partenaire avec lequel nous sommes en discussion relativement avancée, qui probablement amènera un capital qui dans les premières discussions, est 24 fois supérieur au vôtre, puisque cette structure investirait 24 millions.

La société est présidée par le Chancelier d'Etat Robert HENSLER. Mais ce n'est pas en sa qualité de Chancelier, c'est parce qu'il est l'homme qui gère notamment le dossier Telecom. M. HENSLER va quitter la Chancellerie à la fin de l'année prochaine, il n'a pas souhaité renouveler son mandat, de telle sorte qu'il va se consacrer à cette société et continuer à gérer le dossier Telecom qu'il gérait pour le compte de l'Etat de Genève, mais dans le cadre de la société.

Les deux autres administrateurs sont Me Luc ARGAND, qui est le Président de la société du Salon de l'Automobile, qui est un avocat genevois qui représente les intérêts du Salon de l'automobile avec 16 millions de capital, ainsi que M. Paul MULLER, qui est Président de la société des hôteliers et qui a été nommé en qualité de représentant de la Fondation pour le Tourisme, pour 11 % du capital.

Nous avons estimé que l'apport le plus important pour cette Fondation était la présence des hôteliers. M. MULLER qui a permis de restaurer la concorde dans les hôteliers, puisque nous avons perdu Telecom notamment par le fait qu'un certain nombre d'hôteliers avaient exagéré dans leur politique de prix. La tâche de M. MULLER est d'expliquer aux hôteliers qu'il faut voir les opérations de Palexpo comme des opérations à long terme et jamais à court terme, si ce n'est pour scier la branche sur laquelle on est assis. Les hôteliers ont meilleur temps d'avoir trois Telecom de suite plutôt qu'un qui leur rapporte beaucoup et deux qui ne s'organisent pas. Idem pour toutes les autres expositions, puisqu'on a en tout cas quatre expositions phares qui remplissent la totalité des hôtels de la région, à savoir le Salon de la Haute Horlogerie, le Salon de l'automobile, le Salon de l'aviation d'affaire et Telecom.

La société est propriété de certaines d'expositions déjà puisqu'elle a la capacité de le faire. Elle possède une exposition spécialisée dans le domaine du non-tissé, de nature industrielle mais relativement importante qui s'appelle Index. Elle est propriétaire du Salon du livre, qui était propriété de son fondateur M. FAVRE. M. FAVRE a reçu ce week-end la croix des Arts et a atteint un âge qui fait qu'il souhaitait assurer sa succession. La société est donc devenue propriétaire de ce Salon.

Toutes les autres expositions sont des expositions « clientes ». Le Salon de l'automobile, la Foire de Genève, la coupe Davis, le Supercross, la Haute Horlogerie etc, sont des clients qui choisissent Genève, mais qui pourraient aussi choisir autre chose, d'où la nécessité d'avoir des relations étroites avec eux.

A l'assemblée générale, le droit de l'actionnaire qui a un million de capital dans une société qui en a 206, c'est 0,4 % des voix. Mais ce n'était pas dans cet état d'esprit que je l'avais imaginé, mais dans l'état d'esprit de pouvoir faire valoir des positions et des intérêts qui se doivent d'être connus de la société avant qu'elle prenne certaines décisions dans les organes qui sont chargés d'apporter ces réponses et ces solutions.

Je vous laisse à votre séance, car je l'ai déjà passablement mobilisée. Comme on m'a dit d'entrée que vous aviez voté votre budget, je sais que la commune est en tout cas sûre d'être bien gérée l'année prochaine, et d'avoir un budget, ce que l'Etat n'a pas encore...

M. LONGCHAMP quitte l'assemblée à 23h20, sous les applaudissements.

Débat :

M. STEINER : Juste un petit retour sur l'exposé de M. LONGCHAMP. Personnellement, je regrette qu'on n'ait pas eu cet exposé avant, car cela aurait peut-être changé beaucoup de choses. Maintenant, je pense que même si soi disant ce n'est pas un débat gauche-droite, c'en est quand même un et la balle est dans le camp de la gauche, savoir ce qu'elle veut faire. J'imagine bien qu'elle ne peut pas prendre une décision ce soir mais il faudrait qu'elle se réunisse et qu'elle donne demain la décision de savoir si elle retire le référendum ou pas.

M. DETRAZ : Le problème il est clair, le Président l'a dit d'une manière gentille et correcte, qui correspond parfaitement à son rang, soit de leur demander de prendre une décision d'ici à demain midi. Je trouve que vous avez raison et je vous soutiens, c'est une démarche qui est honnête et dans les règles. Et s'ils considèrent qu'ils n'ont pas à recevoir d'ordres sous cette forme correcte et gentille, je n'y comprends plus rien.

M. STEINER : Je réitère cette proposition puisque de toute façon, d'après l'exposé de M. LONGCHAMP, quoiqu'il en soit le référendum est caduc car soit il est retiré, soit il n'a plus d'objet, donc il ne sert plus à rien. Quand pourrez-vous prendre la décision de le retirer ou de ne pas le retirer ?

M. JIMAJA : Je ne comprends pas très bien le sens de cette proposition. Je ne comprends franchement pas. Sommes-nous là pour discuter, pour débattre sur l'exposé de M. LONGCHAMP ?

M. STEINER : Vous avez entendu comme moi l'exposé de M. LONGCHAMP. La conclusion de celui-ci est que si le référendum n'est pas retiré, lui, il retire sa proposition, donc le référendum n'a plus de raison d'être. Quoiqu'il en soit, le référendum ne servira à rien. Soit vous le retirez et la discussion continue, soit vous ne le retirez pas et il n'y a plus de siège non plus.

M. DETRAZ : Je pense que c'est une démarche qui est parfaitement honnête de laisser une nuit ou quelques heures pour pouvoir voir avec leurs collègues, voir avec leur comité référendaire, s'ils veulent débattre ou s'ils restent ceux qui sont les élus, indépendamment de leur comité, figés sur une décision. Ce que vous dites, Monsieur le Président, c'est : essayer de trouver une solution et donner une réponse avec un temps de réflexion, avec une décision mûrement réfléchie.

S'ils veulent trancher ce soir, je trouve que cela ne serait pas honnête avec leur comité référendaire. Qu'ils viennent demain pour dire que c'est toujours la même décision, au moins cela sera clair.

M. JIMAJA : J'ai l'impression d'être pris dans une démarche que je ne comprends pas très bien. Je ne comprends vraiment pas ...

M. STEINER : M. JIMAJA, il me semble qu'il y a beaucoup de choses que vous ne comprenez pas... essayez de comprendre au moins celle-ci : si vous ne retirez pas votre référendum, l'offre tombe. C'est clair cela quand même !

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

Mme MOTTET : M. LONGCHAMP a fait entendre qu'il laisse une petite ouverture, mais ce n'est pas pour demain ou après-demain. Il faut que cela soit fait maintenant. Ils savent très bien si le référendum vaut encore la peine ou non.

M. STEINER : Il faut qu'ils en réfèrent à leur comité référendaire.

M. CUDRE : Finalement, on ne demande rien. Jusqu'à nouvel avis, Monsieur le Conseiller d'Etat s'est exprimé. Tout le monde a compris et on ne va pas refaire le débat. Cela sera fini et c'est tout. Il n'y a plus rien à demander.

M. ORSINI : Je déplore un peu la façon dont les choses se sont passées. Vous connaissez mon vote. Mon sentiment est mitigé ce soir, parce que je trouve le procédé un petit peu saumâtre. J'étais interne dans un lycée privé français pendant 13 ans et c'est exactement les méthodes que j'ai vu faire dans ces écoles. On ne vous donne pas les règles du jeu, on vous laisse les enfreindre puis ensuite on vient vous taper sur le museau ou sur les doigts, vous expliquant que vous n'avez pas bien fait. S'il était aussi clair pour le Conseil d'Etat dans son ensemble que le seul fait qu'un référendum soit introduit devait de facto retirer la possibilité d'entrer au Conseil de fondation, il aurait dû le dire. A aucun moment ce n'a été mentionné.

Alors, est-ce une tactique aujourd'hui du Conseil d'Etat pour mettre une pression et précipiter une décision ? Le fait est que la dernière fois, on nous a demandé de nous précipiter, on n'a pas forcément été informés, on a pris peut-être une mauvaise décision. Maintenant, ce soir, demander dans le même contexte, pour les mêmes raisons, de se précipiter parce qu'il y a la volonté du Conseil d'Etat de se précipiter... il a dit qu'il donnait jusqu'à mercredi, j'estime que si les référendaires veulent prendre une décision de sagesse, ils retireront leur référendum, ne serait-ce que pour que la possibilité d'en débattre puisse demeurer. Il sera toujours temps de revendre cette action, mon discours a changé.

C'est détestable... je me mets à la place des référendaires, c'est détestable d'avoir un Conseiller d'Etat qui dit : je ne vous laisserai même pas le choix d'en débattre ! Je trouve cela saumâtre et cavalier, mais c'est une tactique politique comme une autre.

Maintenant, soit on leur laisse le délai au moins jusqu'à mercredi qui est la date qui a été argumentée par le Conseiller d'Etat, soit on arrête tout maintenant et on laisse tomber.

M. STEINER : Vu avez entendu M. LONGCHAMP comme moi : pas une seconde il a pensé que cela ferait des vagues au Grand-Saconnex. Il n'a donc pas pensé que c'était nécessaire de venir taper sur le clou comme il l'a fait ce soir. Les choses étant ce qu'elles sont, il faut savoir maintenant ce que l'on va faire.

M. MARGUET : Je ne dois pas avoir entendu le même discours de M. LONGCHAMP que M. ORSINI. A aucun moment M. LONGCHAMP n'a dit qu'il avait besoin du million de la commune. Il n'en a pas besoin. Ces 250 millions qu'il y a dans le capital sont donnés par des sociétés qui vont arriver avec des paquets de millions.

Son discours était simplement de dire que pour des raisons de continuation et de présence dans les différents Conseils de fondation, le Conseil d'Etat voulait attribuer un siège à la commune du Grand-Saconnex sur les quatre du Conseil d'Etat, moyennant un million symbolique. Jamais ce soir M. LONGCHAMP n'a demandé à ce que les référendaires reviennent sur leur décision. Jamais... Il n'a pas fait de chantage. Il a simplement dit que le Conseil d'Etat a pris note qu'il y avait un référendum, qui ne pouvait pas, au vu de ses partenaires, se permettre ce référendum avec la possibilité de faire cahoter son projet financier, ce en quoi il a tout à fait raison. Il faudra le supplier éventuellement, pour investir un million et avoir un siège.

A mon avis, on doit s'arrêter là. Si les référendaires ont envie de se prononcer, qu'ils contactent le Président d'ici demain midi, s'ils ont envie de le faire. S'il n'y a pas cette envie, on arrête tout. On ne va quand même pas se mettre à genoux pour essayer de faire changer d'avis les référendaires.

Mme MAMIN-TISSOT : Je voulais juste repréciser les paroles du Conseil d'Etat. Il n'a effectivement fait aucune manœuvre de chantage. Il nous informe ce soir qu'il retire sa proposition, c'est tout. Le seul choix de revenir en arrière, c'est si les référendaires retirent leur référendum. Pour l'instant la décision est prise, il a retiré sa proposition. Il y a une petite porte ouverte mais la décision qu'on a ce soir c'est qu'on n'a plus de siège à Palexpo S.A.

M. ECKERT : Je rappelle qu'au début du discours il avait dit que la décision du Conseil d'Etat était irrévocable. C'est vous qui l'avez fait un peu changer d'avis. Les doutes que l'on a émis, cela fait très longtemps qu'on les a émis, dès le mois de juin. Le vent soufflait déjà dans la mauvaise direction à ce moment-là.

Je ne peux pas décider des choses ce soir, on n'a pas l'ensemble des personnes qui sont là. On va en discuter demain matin et on vous donnera une réponse d'ici demain midi.

Mme BÖHLER : J'essaie de me repérer dans la loi par rapport à cela. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que vous retirez et vous engagez à ne plus chercher de signatures, de détruire toutes les signatures que vous recevez ?

M. ECKERT : A ma connaissance, on n'a pas le droit de retirer un référendum. La seule chose qu'on peut faire s'est de s'engager à ne plus chercher de signatures et à ne pas déposer. Si on ne fait pas de gros efforts maintenant, on n'aura pas 1000 signatures, il ne faut pas se faire d'illusions.

M. JIMAJA : Nous sommes dans une démarche de quasi-négociations les uns avec les autres.

M. DETRAZ : Non, nous ne négocions pas. On dit juste que si demain midi vous ne retirez pas, vous maintenez, fini terminé.

M. JIMAJA : Mais il faut arrêter d'accuser les uns d'être en train de faire échouer un business quelconque, franchement...

M. STEINER : Moi, personnellement, j'accuse.

Mme JEANDET : M. ECKERT a bien résumé la situation et l'état d'esprit que les référendaires ont aujourd'hui. Cela me paraît tout à fait légitime que vous ne puissiez pas vous positionner au nom de tout le monde. La réponse doit être donnée demain à midi au Président, qui la transmettra au Conseil administratif.

M. POMATTO : Comme certaines personnes l'ont dit, je trouve effectivement dommage que toute une série de questions sont restées sans réponse, en tout cas avec pas suffisamment de précisions, ce qui aurait peut-être permis de voir les choses différemment. Il me faut aussi un peu de temps pour réfléchir, j'ai aussi quelques documents à regarder. Je ne suis pas forcément si convaincu d'avoir reçu les explications qui me feraient changer d'avis. Je ne peux pas dire que je ne les ai pas reçues non plus, donc je serai bien inapte à me prononcer maintenant. Je dois aussi consulter les autres personnes qui étaient partantes derrière moi. Effectivement, je suis évidemment partant pour que l'on se voie.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2008

Maintenant je me permets de rappeler qu'il y a des questions techniques. Le référendum est lancé. Toute la question par rapport aux gens qui ont déjà signé. Si on prend la décision de laisser couler, il faudra qu'on voie comment l'annoncer et comment le dire aux gens. On ne peut pas tout simplement prendre des signatures et les jeter à la poubelle sans rien dire.

Maintenant, le référendum est connu. Ce matin, on avait une conférence de presse. Donc par rapport au Conseil d'Etat, si sa peur était que les futurs actionnaires ou les personnes intéressées se rendent compte qu'il peut y avoir des dissensions ou des avis contraire à hauteur de la commune qui accueille Palexpo, cette partie là elle est faite.

M. STEINER : Il suffit de dire que vous n'avez pas recueilli les 1000 signatures et que le référendum n'a donc pas abouti, donc ce n'est pas un problème. Par contre, le problème que je vois, c'est que demain vous allez débattre avec des gens qui n'ont pas entendu les explications de M. LONGCHAMP. Vous seul l'avez entendu, donc c'est vous qui allez leur dire ce qu'il a dit et ils vont prendre une décision sur ce que vous allez leur dire. Donc à la limite, c'est vous qui prenez la décision finalement. Je vous laisse juge de cela.

Enfin, il est décidé que les pétitionnaires informeront le Président du Conseil municipal d'ici mardi, 14h00, de la décision qu'ils auront prise concernant le maintien ou non du référendum.

15. NATURALISATIONS (HUIS CLOS) :

4 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Le Président lève la séance à 01h00.

La Secrétaire

Le Président

Catherine JEANDET

Eric STEINER

Ann. ment.